

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Année 2012



Communauté de Communes Coeur de Caux



L'article L. 2224-5 du code général de collectivités territoriales prévoit la rédaction obligatoire d'un rapport annuel portant sur « le prix et la qualité du service public de collecte, d'évacuation et de traitement des ordures ménagères ».

Le décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets » fixe la liste des indicateurs techniques et financiers devant impérativement figurer dans ce rapport.

Le rapport doit être tenu à disposition du public au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et dans les mairies des communes membres.

SOMMAIRE

1. SYNTHÈSE INTRODUCTIVE	6
1.1. LE TERRITOIRE ET LA POPULATION	6
1.2. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE DE COLLECTE ET D'ÉLIMINATION DES DECHETS	7
1.2.1. <i>La collecte et le traitement des ordures ménagères résiduelles.....</i>	<i>7</i>
1.2.2. <i>Les déchets ménagers recyclables.....</i>	<i>7</i>
1.2.3. <i>La déchèterie</i>	<i>7</i>
1.3. L'ANNEE 2012.....	7
1.3.1. <i>La collecte des ordures ménagères.....</i>	<i>7</i>
1.3.2. <i>La déchèterie et les déchets recyclables.....</i>	<i>8</i>
1.3.2.1. <i>Les marchés publics.....</i>	<i>8</i>
1.3.2.2. <i>Le garage de la déchèterie.....</i>	<i>8</i>
1.3.2.3. <i>Collecte sélective : signature d'un nouveau contrat de reprise des journaux/magazines.....</i>	<i>8</i>
1.3.2.4. <i>Le soutien au développement durable.....</i>	<i>9</i>
1.3.3. <i>Le plan local de réduction des déchets du Pays de Caux.....</i>	<i>9</i>
1.3.4. <i>Coûts et financement</i>	<i>10</i>
1.3.4.1. <i>ComptaCoût®.....</i>	<i>10</i>
1.3.4.2. <i>La redevance incitative.....</i>	<i>10</i>
2. LES INDICATEURS TECHNIQUES	11
2.1. L'ANNEE 2012.....	11
2.2. LES ORDURES MENAGERES.....	14
2.2.1. <i>La collecte.....</i>	<i>14</i>
2.2.1.1 <i>Les déchets collectés par l'entreprise VI Environnement.....</i>	<i>14</i>
2.2.1.2 <i>Les déchets collectés par l'équipe communautaire.....</i>	<i>14</i>
2.2.2. <i>Le traitement des déchets ménagers et assimilés.....</i>	<i>15</i>
2.3. LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE	15
2.3.1. <i>L'organisation.....</i>	<i>15</i>
2.3.2. <i>Les résultats de la collecte sélective.....</i>	<i>16</i>
2.3.3. <i>Nature des traitements et valorisations.....</i>	<i>18</i>
2.4. LA DECHETERIE	19
2.4.1. <i>L'organisation.....</i>	<i>19</i>
2.4.2. <i>Les résultats.....</i>	<i>19</i>
2.4.3. <i>Les filières.....</i>	<i>21</i>
2.5. L'EMPLOI	21
3. LES INDICATEURS FINANCIERS.....	22
3.1. DEPENSES ANNUELLES	22
3.1.1. <i>Montant global annuel.....</i>	<i>22</i>
3.1.2. <i>Les ordures ménagères.....</i>	<i>25</i>
3.1.3. <i>Les Points d'Apport Volontaire.....</i>	<i>27</i>
3.1.4. <i>La déchèterie</i>	<i>29</i>
3.2. MODALITES DE FINANCEMENT.....	31
3.2.1. <i>Les recettes.....</i>	<i>31</i>
3.2.2. <i>Le calcul de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).....</i>	<i>32</i>
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	34

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Situation de la Communauté de Communes et des communes membres	6
Figure 2 : Nombre d'habitants par commune	6
Figure 3 : Les jours de collecte des ordures ménagères	7
Figure 4 : Les nouveaux marchés publics	8
Figure 5 : Les cibles du Soutien au Développement Durable	9
Figure 6 : Réunion publique sur le compostage	10
Figure 7 : Nombre de composteurs mis à disposition en 2012	10
Figure 8 : Evolution des tonnages de déchets collectés	11
Figure 9 : Evolution du tonnage total de déchets collectés	11
Figure 10 : Evolution des tonnages d'ordures ménagères	11
Figure 11 : Evolution des tonnages de recyclables	11
Figure 12 : Evolution des tonnages des déchets de déchèterie	11
Figure 13 : Evolution des proportions de déchets par type de collecte	12
Figure 14 : Evolution comparée des tonnages de déchets par type de collecte	12
Figure 15 : Evolution de la production totale de déchets par habitant	12
Figure 16 : Evolution de la production d'ordures ménagères par habitant	12
Figure 17 : Evolution de la production de déchets de déchèterie par habitant	12
Figure 18 : Evolution de la production de recyclables par habitant	13
Figure 19 : Synoptique déchets	13
Figure 20 : Destination des déchets collectés sur le territoire	13
Figure 21 : Evolution du taux de valorisation des déchets	14
Figure 22 : Principaux indicateurs de collecte des ordures ménagères prises en charge par l'entreprise VI Environnement	14
Figure 23 : Principaux indicateurs de collecte des ordures ménagères prises en charge par l'équipe communautaire	15
Figure 24 : Nombre de points d'apport volontaire par commune	16
Figure 25 : Les résultats de la collecte sélective : tonnages de déchets collectés	16
Figure 26 : Evolution des résultats de la collecte sélective par type de déchets	16
Figure 27 : Evolution des résultats de la collecte sélective sur le conteneur jaune (graphique)	16
Figure 28 : Déchets en stock au centre de tri au 31/12/2012	16
Figure 29 : Evolution des résultats de la collecte sélective sur les conteneurs jaunes et bleus (tableau)	17
Figure 30 : Composition moyenne du conteneur jaune	17
Figure 31 : composition moyenne du conteneur bleu	17
Figure 32 : Tonnage de déchets recyclables valorisés	17
Figure 33 : Carte de localisation de la déchèterie	19
Figure 34 : Principaux résultats de la déchèterie	19
Figure 35 : Evolution du tonnage total de déchets de la déchèterie	19
Figure 36 : Evolution des tonnages de déchets de déchèterie par type de déchets	20
Figure 37 : Répartition des déchets de déchèterie par type de déchet	20
Figure 38 : Répartition des traitements appliqués aux déchets de la déchèterie – année 2012	20
Figure 39 : Les principales filières des déchets de déchèterie	21
Figure 40 : Le personnel pour la gestion en régie	21
Figure 41 : Le personnel des entreprises prestataires	22
Figure 42 : Les modalités d'exploitation du service	22
Figure 43 : Les dépenses générales du service par postes – coûts bruts	23
Figure 44 : Les dépenses générales du service par postes – coûts nets	23
Figure 45 : Les dépenses générales du service par postes : coûts nets à la tonne et à l'habitant	24
Figure 46 : coûts nets à l'habitant, année 2012	24
Figure 47 : Coûts nets à la tonne, année 2012	24
Figure 48 : Evolution des coûts nets par habitant	25
Figure 49 : Evolution des coûts nets à la tonne	25
Figure 50 : Coûts de fonctionnement du service collecte et traitement des ordures ménagères	25
Figure 51 : Evolution des coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères	25
Figure 52 : Répartition des dépenses du service collecte et traitement des ordures ménagères	26
Figure 53 : Les dépenses et recettes d'investissement du service collecte	26

Figure 54 : Coûts de fonctionnement des points d'apport volontaires	27
Figure 55 : Evolution des coûts nets totaux par type de point d'apport volontaire	28
Figure 56 : Coûts de fonctionnement de la déchèterie	29
Figure 57 : Répartition des coûts nets relatifs aux déchets de déchèterie	29
Figure 58 : Investissements liés à la déchèterie	30
Figure 59 : Tarifs appliqués aux professionnels utilisant la déchèterie	30
Figure 60 : Les recettes du service	31
Figure 61 : Répartition des recettes du service	31
Figure 62 : Tableau récapitulatif du mode de calcul de la REOM pour les particuliers	32
Figure 63 : Tarifs 2011 de la Redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour les particuliers	32
Figure 64 : Tarifs de la REOM pour les professionnels	33

1. SYNTHÈSE INTRODUCTIVE

1.1. Le territoire et la population

Composée de 22 communes réparties sur 2 cantons différents, la Communauté de Communes compte 9 762 habitants répartis sur 12 815 hectares, soit une densité de population de 76,18 habitants au kilomètre carré.

Essentiellement rurale, la Communauté de Communes ne compte environ que 3 % de logements en habitat vertical.



Figure 2 : Nombre d'habitants par commune



Figure 1 : Situation de la Communauté de Communes et des communes membres

Communes	Population avec double compte	Pourcentage par rapport à la population communautaire
Alvimare	540	5,53
Ancourteville-sur-Héricourt	266	2,72
Auzouville-Auberbosc	269	2,76
Bennetot	194	1,99
Bermonville	509	5,21
Beuzeville-la-Guérard	188	1,93
Cleuville	172	1,76
Cléville	165	1,69
Cliponville	267	2,74
Envronville	324	3,32
Fauville-en-Caux	2 217	22,71
Foucart	371	3,80
Hattenville	678	6,95
Normanville	592	6,06
Ricarville	330	3,38
Rocquefort	340	3,48
Saint-Pierre-Lavis	199	2,04
Sainte-Marguerite-sur-Fauville	270	2,77
Sommesnil	90	0,92
Thiouville	285	2,92
Trémauville	102	1,04
Yébleron	1 394	14,28
Total	9 762	100

Source : INSEE, population légale 2010

Créée le 1^{er} janvier 2000, la Communauté de Communes Cœur de Caux est l'héritière du Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire (le SIRS).

Les compétences de la Communauté de Communes Cœur de Caux sont :

- l'aménagement de l'espace,
- le développement économique,
- la protection et mise en valeur de l'environnement,
- la politique du logement et du cadre de vie,
- l'aménagement et l'entretien de la voirie,
- l'action sociale d'intérêt communautaire,
- l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement pré élémentaire et élémentaire ; politique culturelle, sportive et de l'enseignement pré élémentaire et élémentaire,
- le tourisme,
- les pays,
- la coopération décentralisée.

Au sein de la compétence protection et mise en valeur de l'environnement, la Communauté de Communes Cœur de Caux a la responsabilité de **l'élimination et de la valorisation des déchets des ménages**. Auparavant, la collecte et le traitement des ordures ménagères étaient assurés par le SIROM (Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères) de Cany-Barville pour 12 communes, par le SIROM du Caux-Maritime pour 3 communes, et de manière indépendante pour les autres.



1.2. Présentation générale du service de collecte et d'élimination des déchets

1.2.1. La collecte et le traitement des ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées par trois équipes :

- deux équipes de la Communauté de Communes, avec des moyens techniques communautaires, collectent les déchets des 22 communes une fois par semaine.
- une équipe d'une entreprise prestataire, titulaire d'un marché public, réalise la seconde collecte hebdomadaire de Fauville-en-Caux le lundi matin. Cette entreprise, VI Environnement, est basée sur la Zone Artisanale des Hautes Falaises à Saint Léonard, près de Fécamp.

Ces déchets sont ensuite transportés vers le Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Grainville-la-Teinturière, géré par le SMITVAD (Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux) auquel adhère la Communauté de Communes Cœur de Caux.

1.2.2. Les déchets ménagers recyclables

La Communauté de Communes Cœur de Caux s'est dotée d'un parc de conteneurs d'apport volontaire des déchets recyclables, regroupés en 38 points recyclage.

Les points d'apport volontaire sont collectés par la société Veolia Propreté. Les journaux et magazines ainsi que les déchets d'emballages ménagers sont dirigés vers le centre de tri Véolia, situé au Havre, avant d'être orientés vers les filières de recyclage. Le verre est livré directement à la société agréée pour sa transformation, Occidental Sea Glass, avant d'être orienté vers Tourres et Compagnie pour son recyclage. Ces deux sociétés sont implantées au Havre.

1.2.3. La déchèterie

Ouverte le 5 septembre 2001, la déchèterie communautaire, située route d'Ourville à Fauville-en-Caux, accueille les habitants et les professionnels de la Communauté de Communes selon les horaires suivants :

- horaires d'hiver (semaines 1 à 13 incluses et 44 à 52) : le lundi, mercredi et samedi, de 9 h 30 à 12 h 00, et de 14 h 00 à 18 h 00.
- horaires d'été (semaines 14 à 43) : le lundi, mercredi et samedi, de 9 h 00 à 12 h 00, et de 13 h 30 à 19 h 00.
- tous les vendredis après-midi, de 14 h 00 à 18 h 00, uniquement pour les professionnels.

1.3. L'année 2012

1.3.1. La collecte des ordures ménagères

En 2012, le planning de collecte des ordures ménagères reste identique à celui de 2011.

Dans le cadre du remplacement des chauffeurs ordures ménagères (pour congés ou maladie), la Communauté de Communes fait appel à une agence d'intérim.

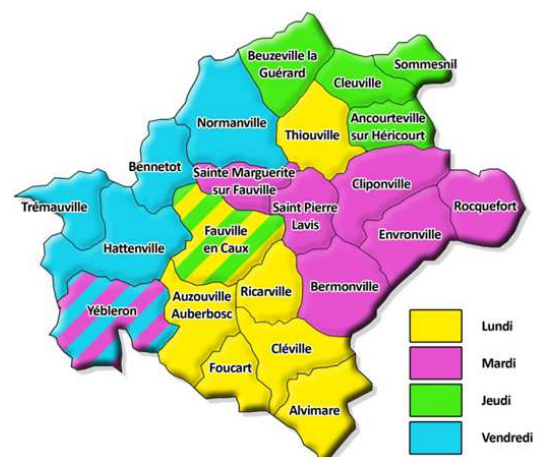
Les conteneurs de tri sélectif :

- le conteneur bleu pour les journaux et magazines,
- le conteneur vert pour le verre,
- le conteneur jaune pour les emballages ménagers recyclables.

Les déchets acceptés à la déchèterie :

- les déchets verts,
- les branchages,
- les encombrants,
- les bois,
- les métaux ferreux et non ferreux,
- les gravats,
- les cartons,
- les huiles de vidange,
- les huiles ménagères,
- les batteries,
- les piles,
- les déchets dangereux,
- les déchets d'équipement électriques et électroniques,
- les néons,
- les lampes fluocompactes,
- les vêtements et les chaussures.

Figure 3 : Les jours de collecte des ordures ménagères



Jour de la semaine	Communes collectées	Equipes de collecte
Lundi	Fauville-en-Caux	VI Environnement
	Alvimare, Auzouville-Auberbosc, Cléville, Foucart, Ricarville, Thiouville	
Mardi	Bermonville, Cliponville, Environville, Rocquefort, Saint-Pierre-Lavis, Sainte-Marguerite-sur-Fauville, Hameaux et centre bourg de Yébleron	Communauté de Communes
Jeudi	Fauville-en-Caux, Ancourteville-sur-Héricourt, Beuzeville-la-Guérand, Cleuille, Sommesnil	
Vendredi	Bennetot, Hattenville, Normanville, Trémauville, Yébleron	

En juillet, le camion de collecte a été immobilisé un peu plus d'une semaine à la suite d'une casse de la boîte de vitesse. Pendant cette période, la Communauté de Communes a eu recours aux services de la société VI Environnement pour la collecte des ordures ménagères du territoire.

1.3.2. La déchèterie et les déchets recyclables

1.3.2.1. Les marchés publics

En 2012, de nouveaux marchés de collecte, transport et traitement des déchets de la déchèterie et des points d'apport volontaire ont été signés. Ces marchés entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2013, pour une période de 3 ans.

Figure 4 : Les nouveaux marchés publics

		Nom de l'entreprise attributaire	Montant sur la durée du marché (3 ans) en euros H.T.
Déchèterie	Collecte, transport et traitement des bois	VI Environnement	15 606 €
	Collecte, transport et traitement des ferrailles	Revival	0 € (rachat : 126 000 €)
	Collecte, transport et traitement des cartons	VI Environnement	9 360 € (rachat : 12 000 €)
	Collecte, transport et traitement des Déchets Dangereux des Ménages	Triadis Services	55 627 €
	Enlèvement, transport et valorisation des déchets végétaux	Collecti'vert	172 500 €
	Enlèvement, transport et traitement des encombrants des ménages	VI Environnement	193 890 €
	Collecte, transport et déchargement des déchets inertes ou, si besoin, traitement	VI Environnement	26 694 €
Collecte sélective	Collecte, transport et traitement des déchets issus des Points d'Apport Volontaire	Véolia Propreté	367 740 €

1.3.2.2. Le garage de la déchèterie

Lors des travaux d'agrandissement de la déchèterie réalisés en 2006, la Communauté de Communes avait fait construire un garage, afin d'y entreposer le télescopique, et à terme, le camion de collecte des ordures ménagères. Le camion étant pour l'instant stationné à Cany-Barville, le garage a permis d'accueillir la collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE).

Lors de la réception des travaux, la Communauté de Communes avait émis des réserves sur ce bâtiment, du fait notamment de l'apparition de petites fissures dans la maçonnerie.

Les années passant, ces fissures se sont considérablement élargies, rendant la bâtisse instable.

Des expertises ont donc été effectuées en 2012, à la demande de la Communauté de Communes, afin d'essayer de déterminer les causes de ces fissures, et la possibilité de continuer ou non à utiliser le bâtiment en toute sécurité.

En attendant les suites données à ce dossier par les entreprises responsables des travaux et les assurances, la Communauté de Communes a décidé, pour des raisons de sécurité, d'interdire l'accès à ce bâtiment.

L'accueil des DEEE a donc été déplacé au rez-de-chaussée du local de stockage de la déchèterie.

1.3.2.3. Collecte sélective : signature d'un nouveau contrat de reprise des journaux/magazines

Le contrat de reprise des journaux/magazines arrivant à échéance au 31 décembre 2011, la Communauté de Communes a décidé de signer un nouveau contrat de reprise, valable à compter du 1^{er} janvier 2012, pour une durée de 6 ans, avec l'entreprise Véolia-Propreté. Ce contrat permet à Véolia de revendre les matériaux à des papèteries (après tri et mise en balle), pour le compte de la Communauté de Communes.

Cette signature permettra de poursuivre le recyclage des journaux/magazines et de prétendre à des recettes liées à la vente de ces matériaux, ainsi qu'aux soutiens de l'éco-organisme Eco-Folio.

1.3.2.4. Le soutien au développement durable

En 2011, la Communauté de Communes a signé un Contrat d'Action Performance avec l'éco-organisme Adelphe. Ce contrat définit de nouvelles modalités de soutien à la collecte sélective des emballages ménagers.

Parmi ces soutiens, certains sont liés directement aux performances de tri sélectif de la collectivité. Pour pouvoir y prétendre, la Communauté de Communes doit se soumettre à un certain nombre de déclarations d'activité et d'enquêtes obligatoires.

D'autres déclarations et enquêtes n'ont aucun caractère obligatoire et ne permettent pas forcément de prétendre au versement d'une subvention. C'est le cas de l'Evaluation Développement Durable.

Pour pouvoir prétendre au versement du Soutien au Développement Durable, les collectivités doivent renseigner un certain nombre de données économiques, sociales et environnementales, représentant les 3 piliers du développement durable.

Trois cibles sont fixées par pilier.

Le soutien est versé uniquement si toutes les données de l'Evaluation sont renseignées, et si au moins 1 cible par pilier est atteinte.

Si la collectivité atteint au moins 6 cibles (dont une au moins par pilier), le montant du soutien est maximum (8 % du soutien à la tonne livrée de l'année précédente).

La Communauté de Communes s'est pliée à l'exercice en 2012 (déclaration 2012 sur les résultats 2011) et a eu la bonne surprise d'atteindre 6 cibles, et donc d'obtenir le maximum du soutien possible, soit 2 436,01 €.

Figure 5 : Les cibles du Soutien au développement durable

Définition des cibles		Valeurs de référence à atteindre	Résultats de la collectivité	Cible atteinte
Cibles économiques	Coûts complets de la collecte sélective des emballages ménagers en euro HT/tonnes recyclées de collecte sélective des emballages ménagers	< ou = 204 €/tonne	95,16	Oui
	Montant du liquidatif + vente des matériaux/coûts complets de la collecte sélective des emballages ménagers	> ou = 110 % en 2011	194,72	Oui
	Niveau de refus en kg/habitant/an	< ou = 5,8 kg/habitant/an	3,888	Oui
Cibles sociales	Effectif en nombre de postes de la collecte sélective/tonnes recyclées de collecte sélective des emballages ménagers	> ou = 100 pour 10 000 tonnes	56,69	Non
	Nombre d'ambassadeurs du tri/tonnes recyclées de collecte sélective des emballages ménagers	> ou = 15,9 pour 10 000 tonnes	22,50	Oui
	Nombre d'accidents avec arrêt/effectif en nombre de postes de la collecte sélective	< ou = 32 pour 100 salariés	11,91	Oui
Cibles environnementales	Tonnes recyclées de collecte sélective des emballages ménagers/tonnes d'ordures ménagères collectées + refus	> ou = 18,50 %	18,45	Non
	Performances de collecte sélective des emballages ménagers en kg/habitant/an	> ou = 50 kg/habitant/an	48,183	Non
	Evaluation simplifiée de l'empreinte carbone/tonnes recyclées de collecte sélective des emballages ménagers	< ou = 0,124 tonnes de CO2 par tonne de collecte sélective	0,085	oui

Dans ce tableau, les emballages ménagers sont la somme des emballages du conteneur jaune et du verre

1.3.3. Le plan local de réduction des déchets du Pays de Caux

En mai 2012 a commencé la première campagne de mise à disposition de composteurs individuels.

Une réunion d'information a eu lieu le 4 avril et a réuni plus de 200 personnes.

Au total, presque 300 kits compostages ont été distribués, moyennant une participation financière de 12 € pour les composteurs de 300 litres, et de 20 € pour les composteurs de 600 litres.

Le SMITVAD, porteur du plan local de réduction des déchets du Pays de Caux a également contacté les écoles du territoire pour leur proposer d'être école témoins appliquant une charte « réduisons nos déchets à l'école ». 4 classes de la Communauté de Communes ont souhaité s'inscrire à ce projet qui sera mené pendant l'année scolaire 2013-2014 : Cliponville, Fauville-en-Caux (école Jean-Loup Chrétien), Normanville et Yébleron.

Figure 6 : Réunion publique sur le compostage



Figure 7 : Nombre de composteurs mis à disposition en 2012

	commandés	distribués
300 litres plastique	39	33
600 litres plastique	87	79
300 litres bois	32	28
600 litres bois	169	158
TOTAL	327	298

1.3.4. Coûts et financement

1.3.4.1. ComptaCoût®

En 2012, pour la deuxième année, la Communauté de Communes a participé à l'enquête nationale de l'Ademe sur les coûts de gestion des déchets en remplissant une matrice des coûts standardisée, appelée matrice ComptaCoût®.

Cette matrice est un cadre d'expression des coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion.

Le remplissage de cette matrice nécessite la création et la certification, par chaque collectivité remplissant la matrice, de procédures de remplissage et de clés de répartition.

Cette étape longue et laborieuse permet, si elle est validée, d'être intégré dans la base de donnée nationale, et ainsi, de pouvoir comparer ses résultats avec d'autres collectivités certifiées.

Seuls ces coûts standardisés rendent possibles les comparaisons de coûts de gestion entre collectivité.

Cœur de Caux a réussi sa labellisation ComptaCoût®, et en 2012, les matrices 2011 et 2012 ont été certifiées.

Seules 3 collectivités du Département ont obtenu une validation de leur matrice et partagent leurs données sur les coûts :

- la Communauté de l'Agglomération Havraise
- la Communauté d'Agglomération de Rouen, Elbeuf, Austreberthe
- la Communauté de Communes Cœur de Caux

1.3.4.2. La redevance incitative

Depuis 2010, la Communauté de Communes s'est lancée dans une étude préalable à l'instauration d'une redevance incitative.

En 2011, le bureau d'étude avait remis son rapport final (voir « Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des Déchets », année 2011), et en 2012, le comité de pilotage redevance incitative de la Communauté de Communes a travaillé sur une cartographie précise de l'implantation des points d'apport volontaire et sur la grille tarifaire.

Au vu de tous ces éléments, le 10 juillet 2012, le conseil communautaire a validé le principe de la mise en œuvre de la tarification incitative, le mode de collecte des ordures ménagères résiduelles en conteneurs semi-enterrés ou enterrés en points de regroupement, et le principe d'une grille tarifaire comprenant une part fixe et une part variable permettant de prendre en compte l'effort de tri et de réduction des déchets des habitants.

En revanche, la mise en œuvre de ce projet a été différée, en attente des conclusions de l'étude de regroupement des communautés de communes de notre région.

2. LES INDICATEURS TECHNIQUES

2.1. L'année 2012

Figure 8 : Evolution des tonnages de déchets collectés

Nature des déchets	Unité	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Ordures Ménagères	Tonnes	2 725,00	2 231,00	2 338,00	2 337,88	2 465,22	2 427,95	2340,22	2 361,14	2 337,94	2 364,30	2 338,89
	Kg/hab	317,90	260,27	268,80	268,11	281,55	270,28	250,00	250,94	246,33	245,85	239,59
Recyclables	Tonnes	440,89	579,44	636,25	694,47	710,91	721,29	749,46	751,06	709,47	746,15	773,29
	Kg/hab	51,43	67,60	73,15	79,64	81,19	80,30	80,06	79,82	74,75	77,59	79,21
Déchèterie	Tonnes	2 004,97	2 415,51	2 684,78	3 088,18	3 373,19	3 844,81	3 815,77	4 244,01*	4 083,28	5 060,40	4 783,62
	Kg/hab	233,90	281,79	308,67	354,15	385,24	428,01	407,62	451,06	430,23	526,19	490,02
TOTAL	Tonnes	5 170,86	5 225,95	5 659,03	6 120,53	6 549,32	6 994,05	6 905,45	7 356,21	7 130,69	8 170,85	7 895,80
	Kg/hab	603,23	609,65	650,61	701,90	747,98	778,59	737,68	781,83	751,31	849,63	808,83

* 16,04 tonnes de vêtements collectés en déchèterie ont été réintégrés aux chiffres de 2009 (donnée manquante en 2010 et 2011).

Après une forte augmentation des tonnages en 2011, les tonnages totaux de déchets collectés baissent de 3,4 % en 2012, soit une baisse d'environ 4,8 % des déchets collectés par habitant.

Figure 9 : Evolution du tonnage total de déchets collectés

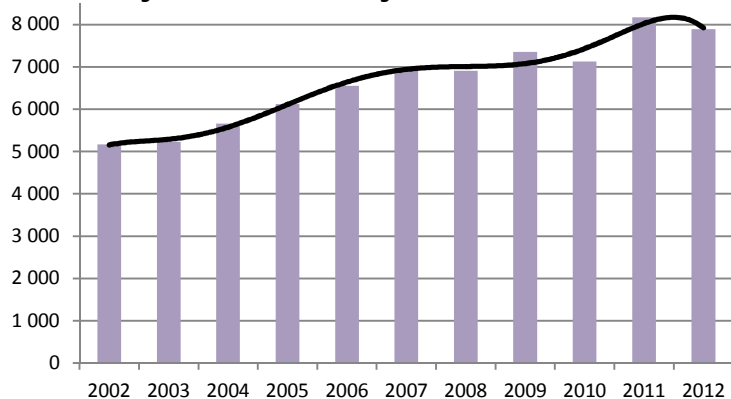
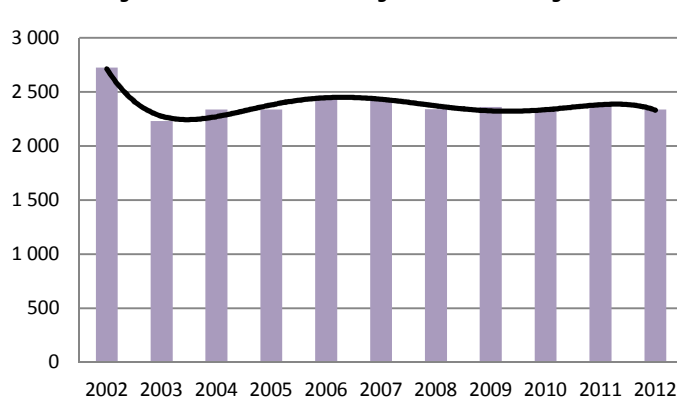


Figure 10 : Evolution des tonnages d'ordures ménagères



Les tonnages d'ordures ménagères enregistrés connaissent une légère baisse, pour revenir à un tonnage quasi identique à celui de 2010.

Figure 11 : Evolution des tonnages de recyclables collectés

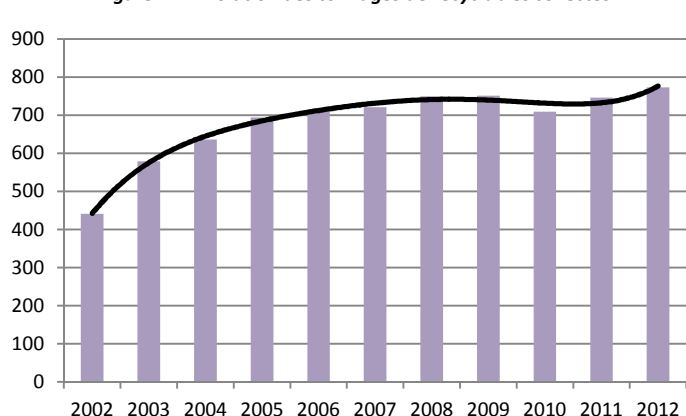
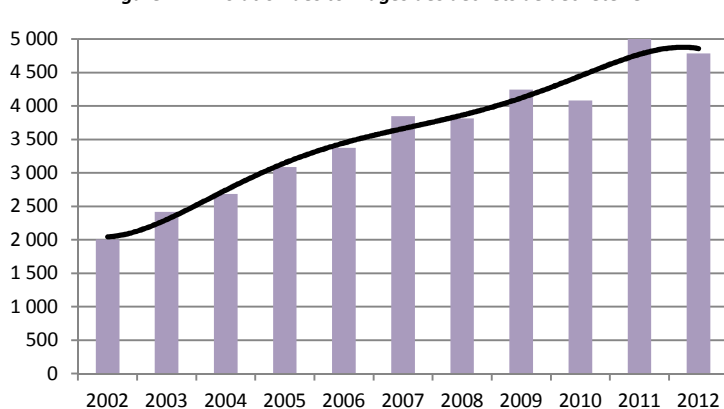
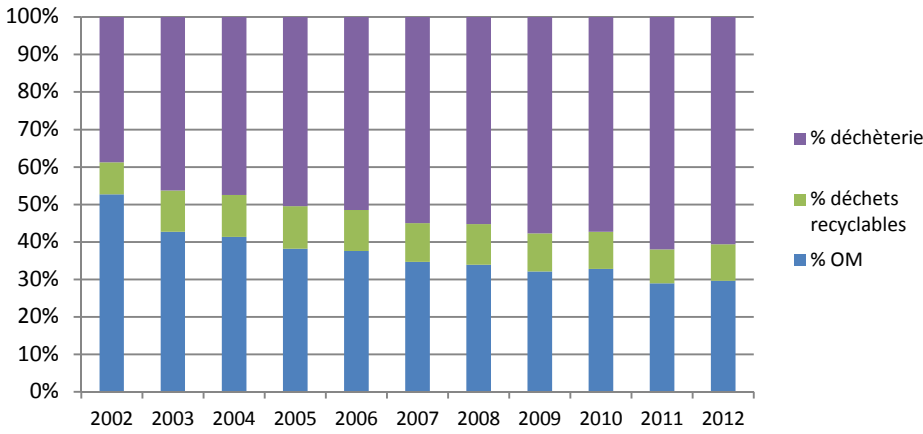


Figure 12 : Evolution des tonnages des déchets de déchèterie



Les tonnages de déchets recyclables augmentent toujours (+ 3,6 % entre 2011 et 2012). En revanche, ceux de la déchèterie enregistrent une baisse en 2012 (- 5,5 %), mais restent toujours à un niveau bien supérieur que ceux connus avant 2011.

Figure 13 : Evolution des proportions des déchets par type de collecte



Proportionnellement, les déchets de la déchèterie représentent toujours le tonnage le plus important de déchets collectés (60,6 %). Les déchets recyclables représentent 10 % des déchets collectés (contre 9 % en 2011), et les ordures ménagères 29,6 %.

La Communauté de Communes Cœur de Caux a pour compétences l'élimination et la valorisation des déchets des ménages comprenant notamment la collecte, le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes, ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent. Les déchets des professionnels sont collectés et traités en même temps et de la même manière que les déchets des ménages. En conséquence, aucune statistique concernant la répartition des déchets entre les professionnels et les ménages ne peut être établie.

Le territoire compte 24 chambres d'hôtes ou gîtes. L'activité du service ne connaît donc pas de fluctuation saisonnière notable due au tourisme.

La collecte des ordures ménagères est réalisée en porte à porte, hormis quelques rares cas isolés d'habitants dont les maisons sont inaccessibles par le camion de collecte, soit pour des raisons techniques, soit pour des raisons de sécurité. Dans ces cas très précis, la Communauté de Communes dote ces ménages de conteneurs de regroupement de 770 litres.

La collecte des déchets recyclables a lieu via un réseau de points d'apport volontaire selon une fréquence définie au 2.3.

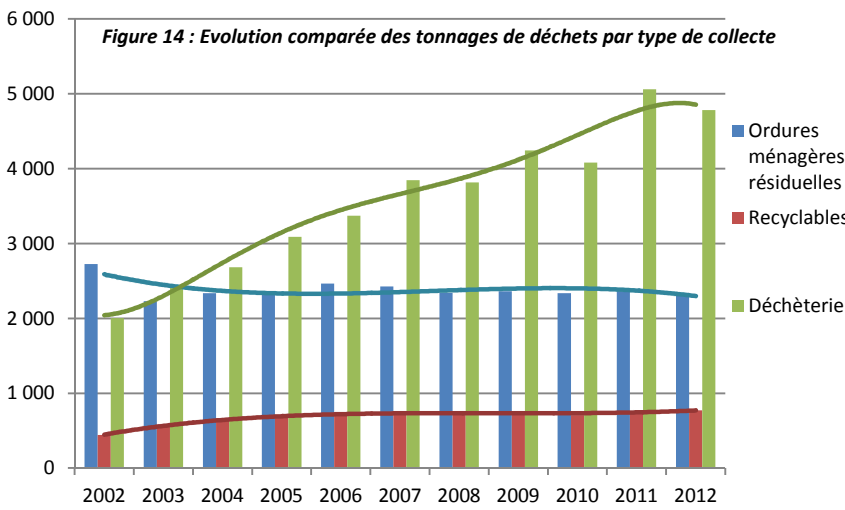


Figure 14 : Evolution comparée des tonnages de déchets par type de collecte

Malgré une baisse en 2012, les quantités totales de déchets collectés par habitant restent assez élevées, au-dessus de la barre des 800 kg.

Ramenées à l'habitant, les quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées en 2012 atteignent leur niveau le plus bas depuis 2002, passant pour la première fois sous la barre des 240 kg collectés par habitant (-2,5 % par rapport à 2011).

Les quantités de déchets de déchèterie prises en charge par habitant diminuent de presque 7 % entre 2011 et 2012, mais représentent tout de même la deuxième plus forte production depuis 2002 (490 kg par habitant).

Figure 15 : Evolution de la production totale de déchets, en kg/habitant

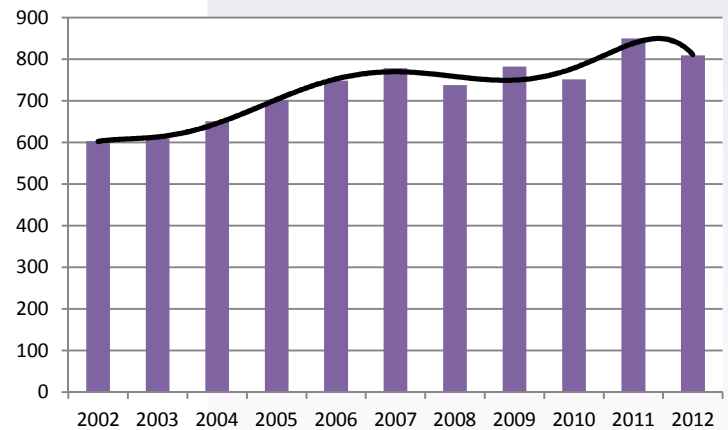


Figure 16 : Evolution de la production d'ordures ménagères résiduelles, en kg/habitant

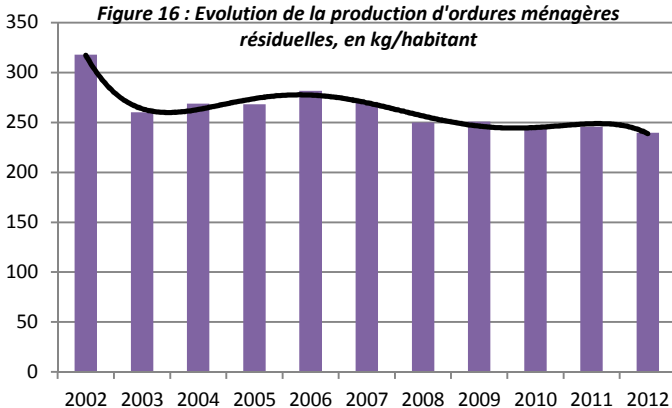
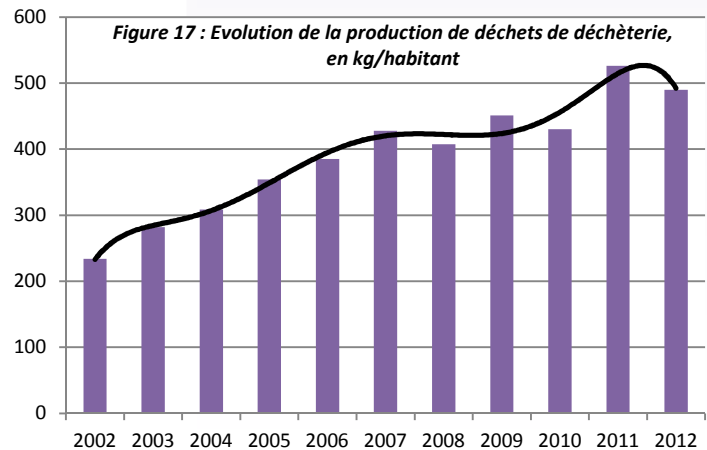
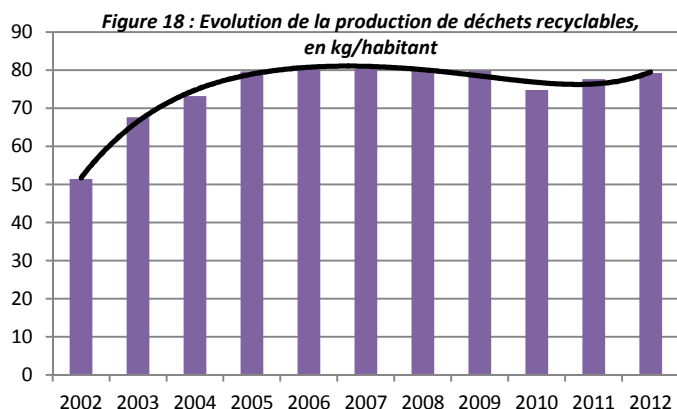


Figure 17 : Evolution de la production de déchets de déchèterie, en kg/habitant





Les recyclables repassent au-dessus de la barre des 79 kg par habitant et par an, enregistrant une hausse de 2 % par rapport à 2011.

Figure 19 : Synoptique déchets

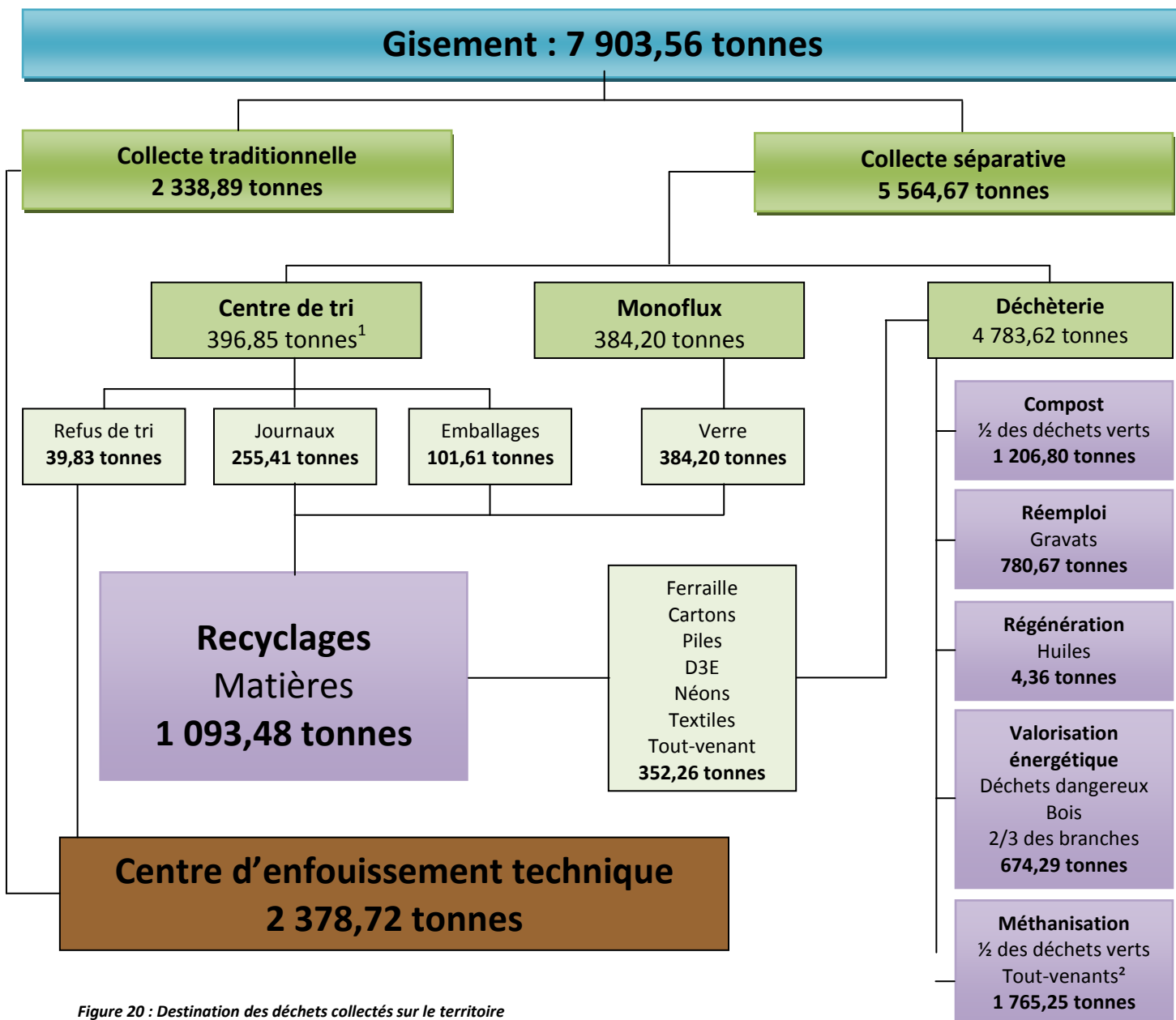
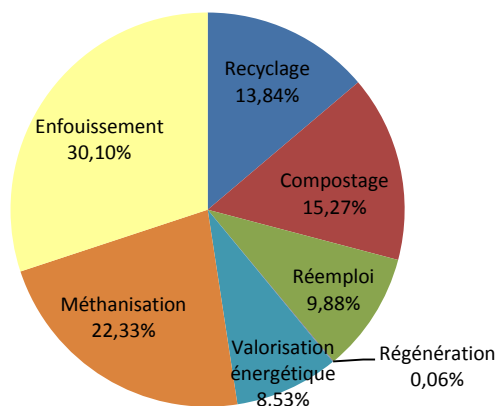


Figure 20 : Destination des déchets collectés sur le territoire

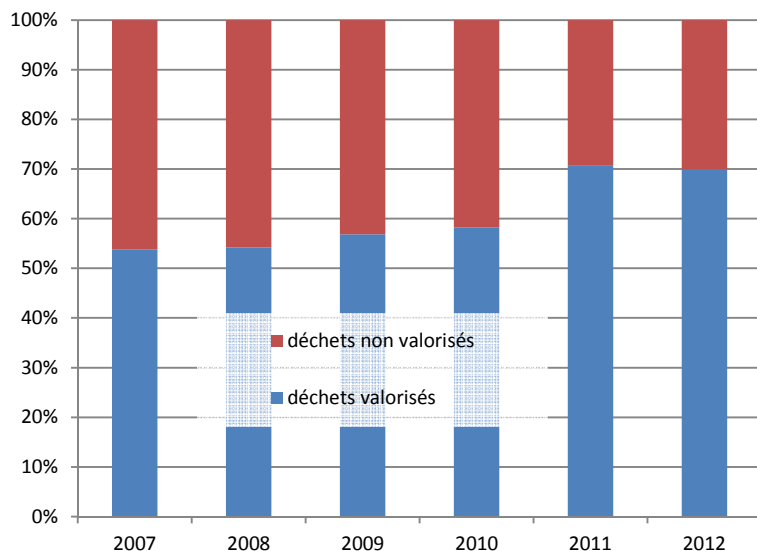


Proportionnellement, les différents modes de traitement des déchets du territoire sont sensiblement identiques à ceux de l'année 2011.

1 : en 2012, les tonnes d'emballages triés ont été plus importants que les tonnes collectées du fait d'un stock de déchets qui n'avait pas pu être trié fin 2011.

2 : Les tout-venants sont enfouis par VI Environnement sur leur site de Fresnoy-Folny dans des alvéoles sur lesquelles est pratiquée une méthanisation.

Figure 21 : Evolution du taux de valorisation des déchets



Les déchets non valorisés (enfouis) représentent environ 30 % du gisement (ordures ménagères résiduelles et refus de tri).
Tous les autres déchets sont valorisés.

2.2. Les ordures ménagères

2.2.1. La collecte

2.2.1.1 Les déchets collectés par l'entreprise VI Environnement

L'équipe de VI Environnement, chargée de la collecte des déchets de Fauville-en-Caux en 2012 le lundi matin, est composée d'un chauffeur et de 2 ripeurs.

	moyennes
	données réelles

Figure 22 : Principaux indicateurs de collecte des ordures ménagères prises en charge par l'entreprise VI Environnement

		Lundi	Totale année
Horaires de travail		5h-13h	416
Distance moyenne parcourue	Intracommunautaire	35	1820
	Intercommunautaire	70	3640
	Totale	105	5460
Tonnage	2012	8,053	426,79
	2011	8,521	443,09
	2010	8,521	443,09
	2009	8,66	452,27
	2008	8,93	464,52
	2007	9,26	490,75
Population desservie	2012	2217	2217
	2011	2206	2195
	2010	2201	2196
	2009	2196	2196
	2008	2206	2206
	2007	2047	2047
Kg/habitant	2012	3,63	192,51
	2011	3,86	201,86
	2010	3,87	201,77
	2009	3,94	205,95
	2008	4,05	210,57
	2007	4,52	239,74
Kg/kilomètre périmètre collecte	2012	230,09	
	2011	243,46	
	2010	243,46	
	2009	247,43	
	2008	217,88	
	2007	225,85	

2.2.1.2 Les déchets collectés par l'équipe communautaire

Deux équipes communautaires prennent en charge la collecte des ordures ménagères sur le territoire : la première équipe, composée d'un chauffeur et de deux ripeurs, travaille à temps complet, du lundi au vendredi, à la collecte de 21 des 22 communes. La deuxième équipe collecte les déchets de Yébleron, le vendredi, de 10 h 00 à 16 h 00. Cette équipe est composée d'un agent de la Communauté de Communes, qui conduit le camion, et de deux ripeurs, agents communaux de Yébleron, mis à disposition de la Communauté de Communes. A la fin de la tournée de Yébleron, le chauffeur collecte les déchets du marché de Fauville-en-Caux. Les agents communaux fauvillais chargent les déchets dans la benne. Pour ces deux équipes, la collecte est assurée par un camion de 21 tonnes, de marque Man et équipé d'une benne compactrice SEMAT.

Figure 23 : Principaux indicateurs de collecte des ordures ménagères prises en charge par l'équipe communautaire

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi équipe 1	Vendredi équipe 2	Totale semaine	Totale année
Horaires de travail		4h-13h	4h-13h		4h-13h	3h-10h	10h-15h	39h	2 028h
Distance moyenne parcourue	Intracommunautaire	98	78		85	89	46	396	20 592
	Intercommunautaire	37	45		31	36	46	195	10 140
	Totale	135	123		116	125	92	591	30 732
Tonnage	2012	8,215	7,947		8,191	6,532	5,61	28,28	1 912,25
	2011	8,423	8,387		8,087	6,511	5,581	28,566	1 923,38
	2010	8,36	8,02		8,157	6,571	6,043	28,791	1 889,57
	2009	8,01	8,223		8,579	6,878	5,989	29,669	1 899,15
	2008		8,56	7,29	8,41	6,54	6,07	36,87	1 884,78
	2007		8,57	7,44	8,34	6,76	5,94	37,05	1 937
Population desservie	2012	1 960	2 409		2 933	1 766	1 194	9762	9762
	2011	1 924	2 345		2 888	1 765	1 195	9617	9617
	2010	1 912	2 297		2 850	1 741	1 191	9491	9491
	2009	1 909	1 761		2 827	1 527	1 385	9409	9409
	2008		1 899	1 744	2 832	1 508	1 378	9361	9361
	2007		1 875	1 601	2 630	1 513	1 364	8983	8983
Kg/habitant	2012	4,19	3,30		2,79	3,70	4,70	2,90	195,89
	2011	4,38	3,58		2,80	3,69	4,67	2,97	200,00
	2010	4,37	3,49		2,86	3,77	5,07	3,03	199,09
	2009	4,20	4,67		3,03	4,50	4,32	3,15	201,84
	2008		4,51	4,18	2,97	4,34	4,40	3,94	201,34
	2007		4,57	4,65	3,17	4,47	4,35	4,12	215,63
Kg/kilomètre périmètre collecte	2012	222,03	176,60		264,23	181,44	121,96	145,03	188,58
	2011	227,65	186,38		260,87	180,86	121,33	146,49	189,68
	2010	225,95	178,22		263,13	182,53	131,37	147,65	186,35
	2009	216,49	182,73		276,74	191,06	130,20	152,15	187,29
	2008		231,35	162,00	271,29	181,67	131,96	189,08	185,88
	2007		231,62	165,33	269,03	187,78	129,13	190,00	191,03

2.2.2. Le traitement des déchets ménagers et assimilés

En tant que membre du SMITVAD (Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux), la Communauté de Communes Cœur de Caux achemine les ordures ménagères des habitants du territoire vers le Centre de Stockage des Déchets Ultimes de Grainville-la-Teinturière.

Le SMITVAD a décidé la construction d'une unité de compostage-méthanisation sur le site de Brametot, qui permettra de valoriser les ordures ménagères fermentescibles à partir de 2014.

2.3. Les Points d'Apport Volontaire

2.3.1. L'organisation

La totalité de la population est desservie par la collecte des déchets recyclables grâce à un réseau de points d'apport volontaire. L'entreprise titulaire du marché de collecte et de tri est Veolia Propreté.

La fréquence de collecte varie selon les types de produits collectés. Le verre est collecté deux fois par mois ; les journaux et magazines trois fois par mois ; les emballages ménagers trois à quatre fois par mois. Ce planning de collecte est susceptible d'adaptations ponctuelles selon les besoins.

Figure 24 : Nombre de points d'apport volontaire par communes

Conteneur jaune :

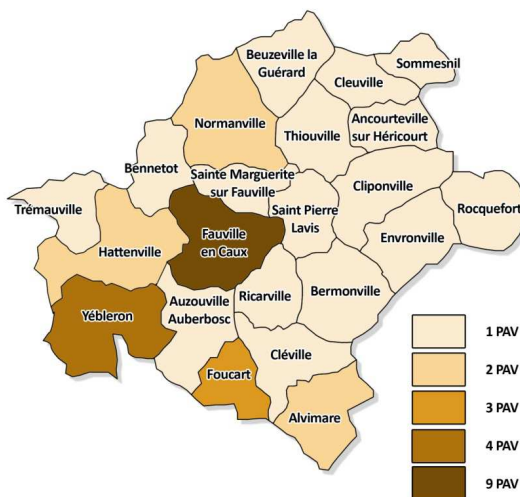
Déchets d'emballages ménagers : emballages en acier et aluminium, Flaconnage plastique, cartonnettes Briques alimentaires

Conteneur vert :

Bouteilles et bocaux en verre

Conteneur bleu :

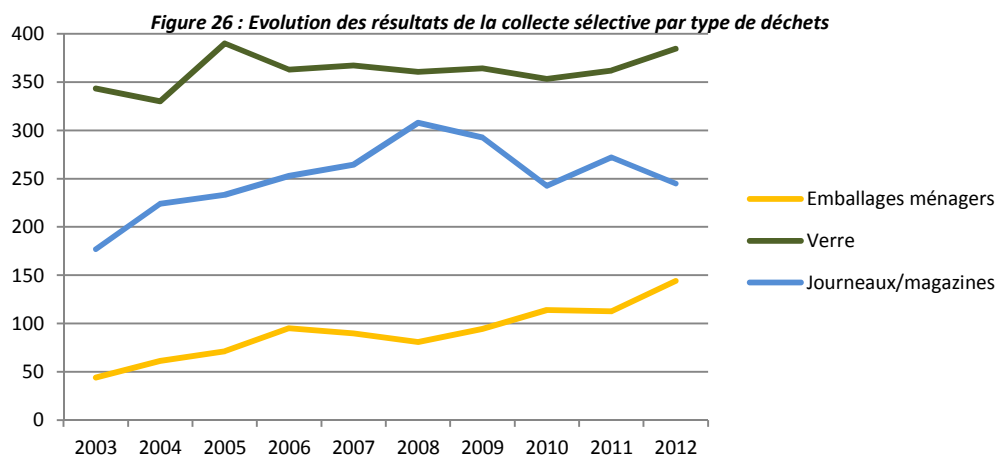
Journaux, magazines, prospectus, papiers de bureau



2.3.2. Les résultats de la collecte sélective.

Figure 25 : Les résultats de la collecte sélective : tonnages de déchets collectés

	2012		2011		2010		2009		2008		2007	
	Tonnage	Kg/hab	Tonnage	Kg/hab	Tonnage	Kg/hab	Tonnage	Kg/hab	Tonnage	Kg/hab	Tonnage	Kg/hab
Emballages ménagers	144,15	14,77	112,54	11,70	113,88	12,00	94,38	10,03	80,98	8,65	89,91	10,01
Verre	384,20	39,36	361,74	37,61	353,06	37,20	364,26	38,71	360,58	38,52	367,02	40,86
Journaux/magazines	244,94	25,09	271,87	28,27	242,53	25,55	292,42	31,08	307,90	32,89	264,36	29,43
TOTAL	773,29	79,21	746,15	77,59	709,47	74,75	751,06	79,82	749,46	80,06	721,29	80,30



Au total, les tonnages de déchets recyclables collectés augmentent de 3,64 %, soit 2% d'augmentation par habitant.

Ce sont les emballages (conteneur jaune) qui connaissent la plus forte hausse, avec une augmentation des tonnages collectés de 28 % entre 2011 et 2012, soit 26 % d'augmentation par habitant.

Cette hausse des tonnages collectés profite essentiellement aux matériaux recyclables car proportionnellement, les refus de tri du conteneur jaune n'ont augmenté que de 12 %.

Les tonnages de verre collectés augmentent également de 6,2 %, soit une augmentation par habitant de 4,65 %.

En revanche, les tonnages de journaux/magazines collectés baissent de presque 10 % entre 2011 et 2012 (soit une baisse par habitant de 11,24 %), et subissent en même temps une hausse de leurs refus de tri (+ 10 %).

Par rapport à 2011, un habitant moyen de Cœur de Caux trie 4 kg d'emballages en plus par an, 1,75 kg de verre en plus, et 3,18 kg de journaux et magazines de moins.

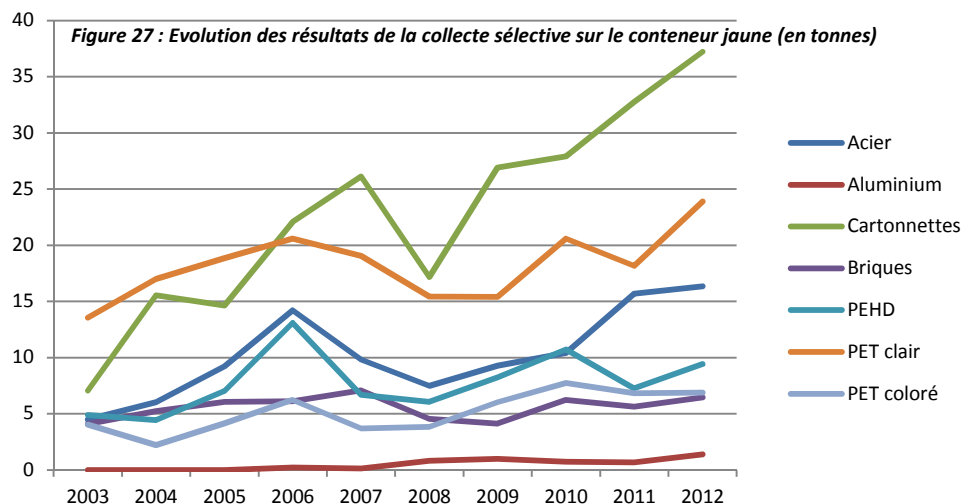


Figure 28 : Déchets en stock au centre de tri, au 31/12/2012

Acier	2,89
Aluminium	0,00
Cartonnette	9,17
Briques alimentaires	2,32
Plastiques	13,43
Journaux	50,74
Total	78,55

Tous les matériaux triés profitent de cette hausse, avec une augmentation record pour l'aluminium dont les quantités triées ont plus que doublé en 1 an (+ 104 %). Les tonnages de plastiques augmentent également beaucoup entre 2011 et 2012 (+ 31 % pour le PET Clair, + 30 % pour le PEHD).

Figure 29 : Evolution des résultats de la collecte sélective sur les conteneurs jaunes et bleus (tonnes) – triés

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Acier	4,48	6,03	9,23	14,20	9,81	7,48	9,28	10,41	15,69	16,36
Aluminium	0,00	0,00	0,00	0,22	0,14	0,82	0,99	0,74	0,68	1,39
Cartonnettes	7,05	15,54	14,63	22,07	26,11	17,16	26,91	27,90	32,76	37,22
Briques	4,10	5,22	6,06	6,10	7,08	4,54	4,11	6,23	5,64	6,44
PEHD	4,90	4,44	7,03	13,10	6,69	6,07	8,21	10,72	7,24	9,43
PET clair	13,54	17,00	18,86	20,60	19,04	15,43	15,39	20,60	18,17	23,9
PET coloré	4,02	2,21	4,16	6,24	3,69	3,84	6,02	7,74	6,82	6,87
Total Emballages	38,09	50,44	59,97	82,53	72,56	55,35	70,91	84,34	87,00	101,61
Refus de tri emballages	6,18	10,89	11,20	12,68	17,35	25,63	23,47	29,54	25,54	28,59
Journaux, magazines	176,89	223,91	233,42	240,07	253,18	295,42	281,36	240,93	261,67	255,41
Refus de tri journaux				12,80	11,18	12,48	11,06	1,60	10,20	11,24

PEHD : Polyéthylène Haute Densité : matière plastique opaque utilisée pour la fabrication de bouteilles de lait, flacons de lessive, assouplissants...

PET clair : Polyéthylène téréphthalate : matière plastique transparente utilisée pour la fabrication de bouteilles d'eau, de boissons gazeuses, d'huile...

PET coloré : PET teint en bleu, vert, marron ...

Figure 30 : composition moyenne du conteneur jaune

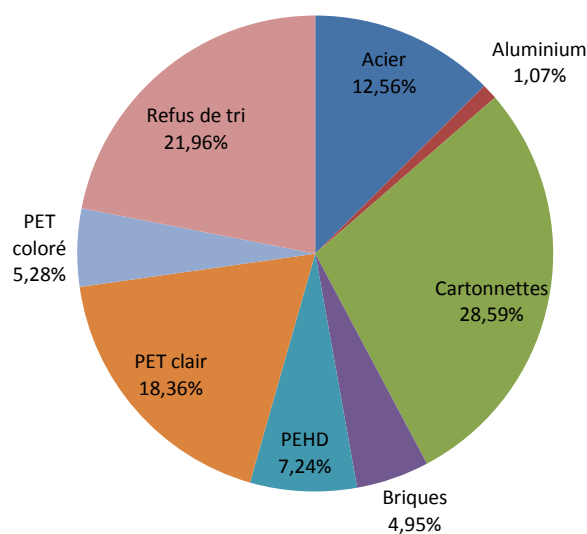


Figure 31 : composition moyenne du conteneur bleu

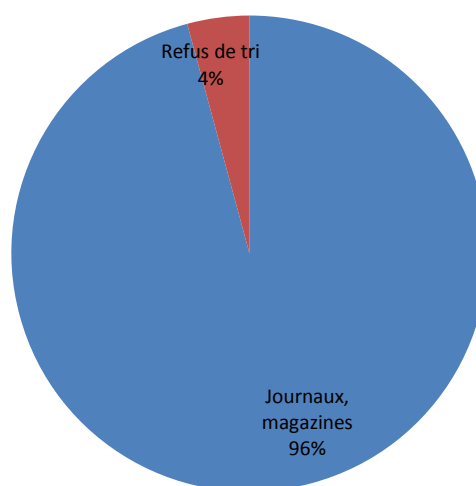
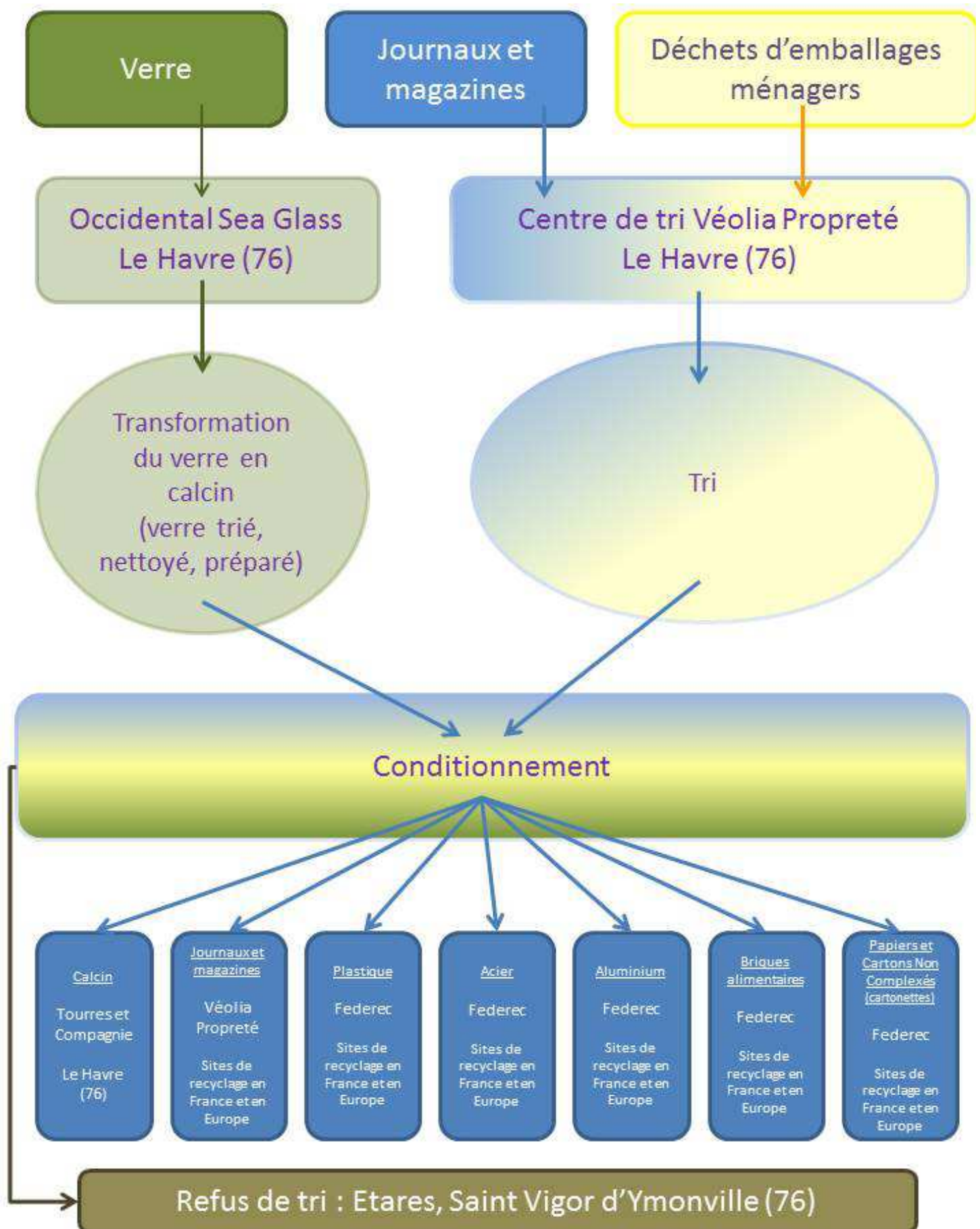


Figure 32 : Tonnage de déchets recyclables valorisés

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Acier	1,71	0,00	17,68	5,00	11,00	10,13	14,36	8,91	12,74	17,50	99,03
Journaux	176,89	401,46	233,42	240,07	253,18	291,87	312,20	211,12	260,54	205,40	2 586,15
Aluminium	0,00	0,00	0,00	0,08	0,00	0,47	1,22	0,90	0,26	1,83	4,76
Cartonnettes	0,00	20,92	0,00	38,05	21,04	17,96	36,63	23,27	30,57	34,88	223,33
Verre	343,41	329,98	389,88	362,83	367,02	360,58	364,26	353,06	361,74	375,98	3 608,74
Briques alimentaires	0,00	5,60	4,67	0,00	8,38	2,30	9,81	4,12	4,22	9,00	48,10
Plastiques	6,13	23,17	16,47	41,92	30,30	30,93	40,77	39,23	34,96	27,92	291,79
Total	528,14	781,13	662,12	687,95	690,92	714,24	779,25	640,61	705,03	672,51	6 861,90

Une fois triés, les déchets collectés sont envoyés aux filières de recyclage dès que des quantités suffisantes sont rassemblées par le centre de tri. En 2012, 672,51 tonnes de déchets ont été recyclés. Depuis la mise en place de la collecte sélective, ce sont 6 861,90 tonnes de déchets qui ont été recyclés grâce à la collecte en points d'apport volontaire.

2.3.3. Nature des traitements et valorisations



2.4. La déchèterie

2.4.1. L'organisation

Les particuliers déposent leurs déchets gratuitement, les coûts de fonctionnement de la déchèterie liés à leurs dépôts étant financés par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Les professionnels installés sur le territoire communautaire sont accueillis sur un créneau supplémentaire, et sont facturés selon une grille tarifaire présentée en 3.1.4.

2.4.2. Les résultats

Figure 33 : Carte de localisation de la déchèterie.

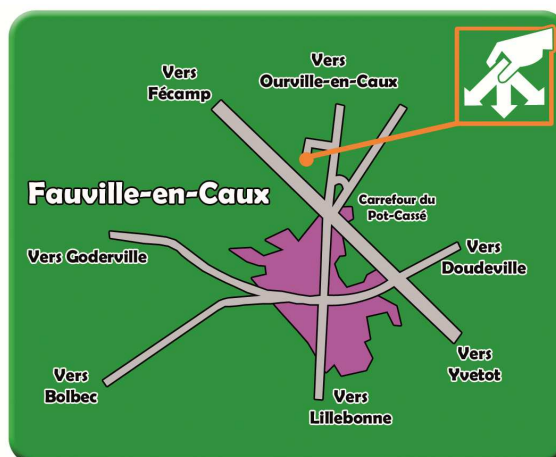


Figure 34 : Principaux résultats de la déchèterie (en tonnes)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Déchets verts	941,16	1 163,19	1 388,94	1 632,13	1 785,56	2 046,69	2 077,85	2 261,35	2 083,24	3 039,05	2 611,46
Tout venant	484,84	577,70	606,80	645,71	732,93	808,93	782,55	772,23	604,86	684,16	756,31
Bois								75,20	211,02	210,09	243,34
Ferraille	220,57	238,86	228,35	237,66	235,76	228,05	155,66	173,87	154,86	182,03	172,76
Gravats	320,00	400,00	420,00	520,00	550,00	670,00	660,00	790,00	850,00	720,26	780,67
Cartons	12,25	14,87	21,04	29,37	33,96	40,53	38,62	40,74	50,81	79,86	77,92
Vêtements								16,035	13,696	17,42	15,818
DMS	20,17	15,11	16,41	17,74	20,50	18,02	18,163	21,705	28,581	31,749	35,226
pires					0,52	0,57	1,296	0,727	0,6	1,2	0,6
Huiles vidange	5,98	5,58	3,24	5,22	6,02	5,58	4,654	5,48	5,28	4,96	3,76
Huiles ménagères		0,20		0,35	0,43	0,7	0,9	0,85	0,9	1,3	0,6
D3E						18,218	74,801	82,623	79,295	88,175	84,988
Néons							0,421	0,311	0,129	0,141	0,171
Batteries					7,95	9,36	0,851	2,886	0	0	0
Total	2 004,97	2 415,51	2 684,78	3 088,18	3 373,63	3 846,65	3 815,77	4 244,01	4 083,28	5 060,40	4 783,62

En 2011, les tonnages des déchets collectés en déchèterie avaient connus une forte hausse (+ 24 %). En 2012, les tonnages ne sont pas aussi importants qu'en 2011 (- 5,5 %), mais restent tout de même très importants par rapport à l'année 2010 (+ 17%) malgré 427 tonnes de déchets verts en moins (- 14 %).

Les plus fortes fluctuations concernent les tout-venants, qui enregistrent une hausse de 10 % de leurs tonnages, et les bois (+16 %). Dans l'ensemble, les tonnages des autres déchets restent relativement stables.

Figure 35 : Evolution du tonnage total de déchets de déchèterie

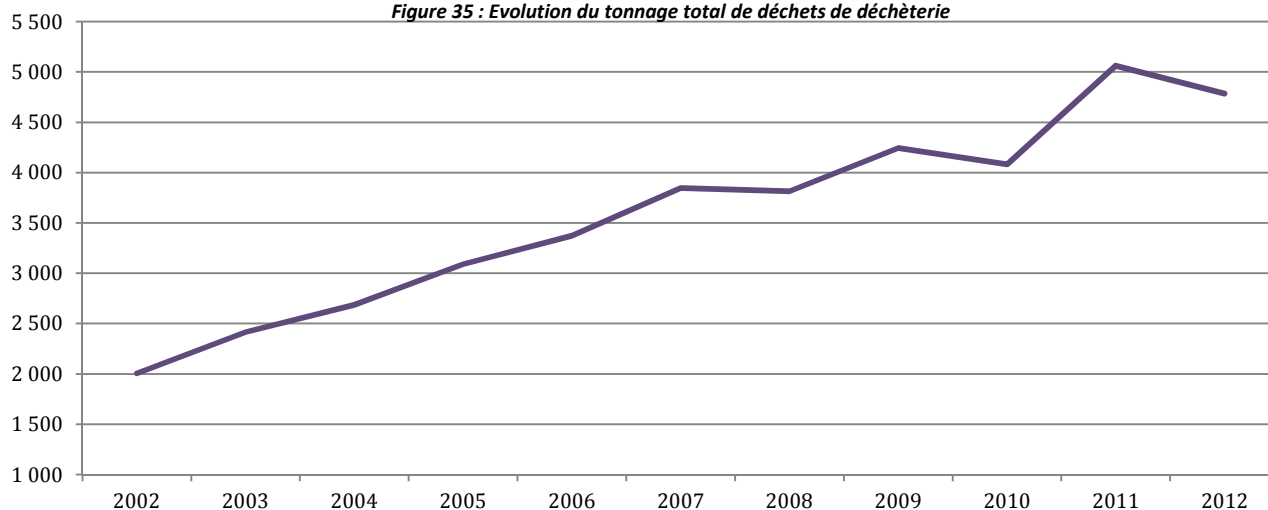


Figure 36 : Evolution des tonnages de déchets de déchèterie par types de déchets

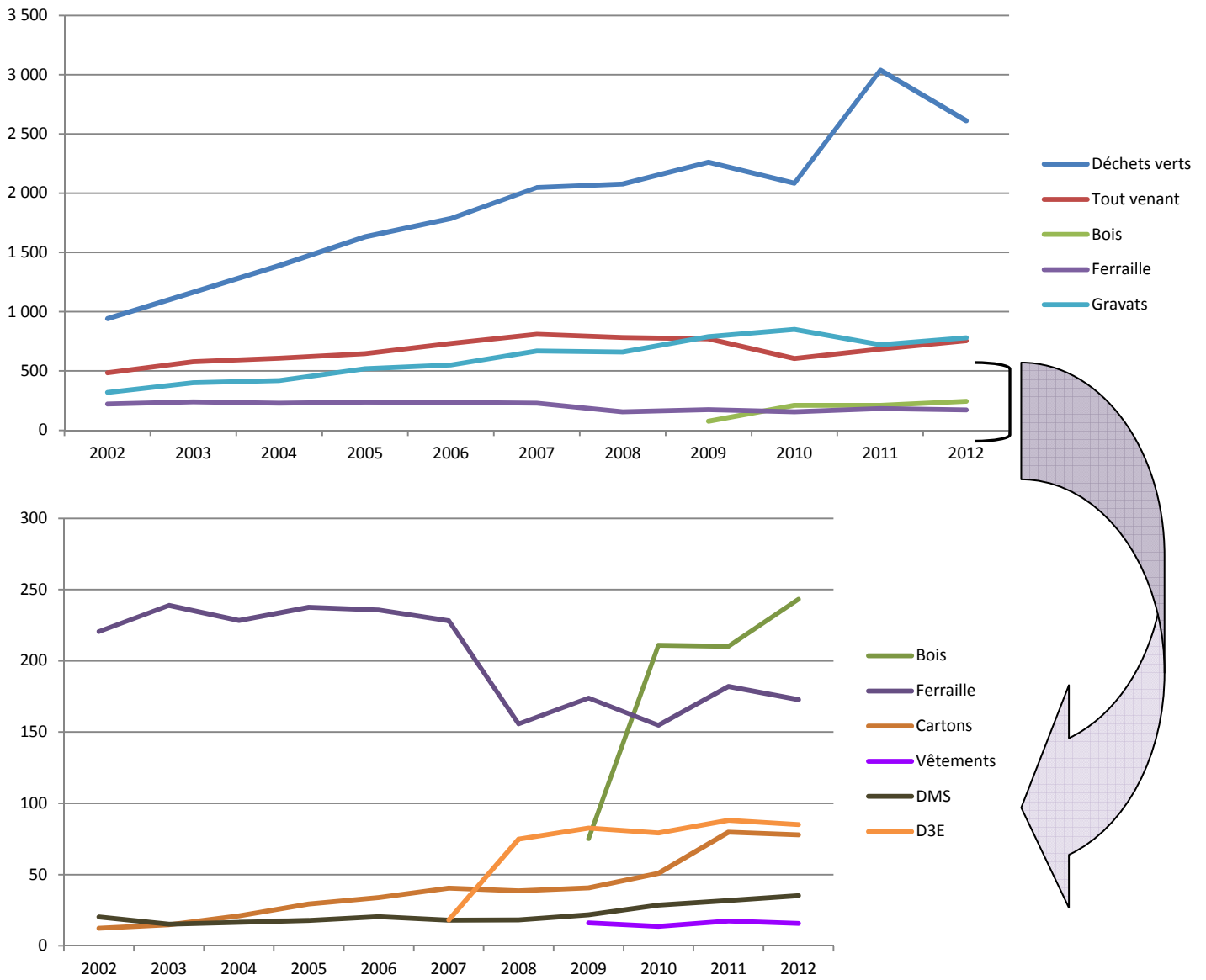


Figure 37 : Répartition des déchets de déchèterie par type de déchet

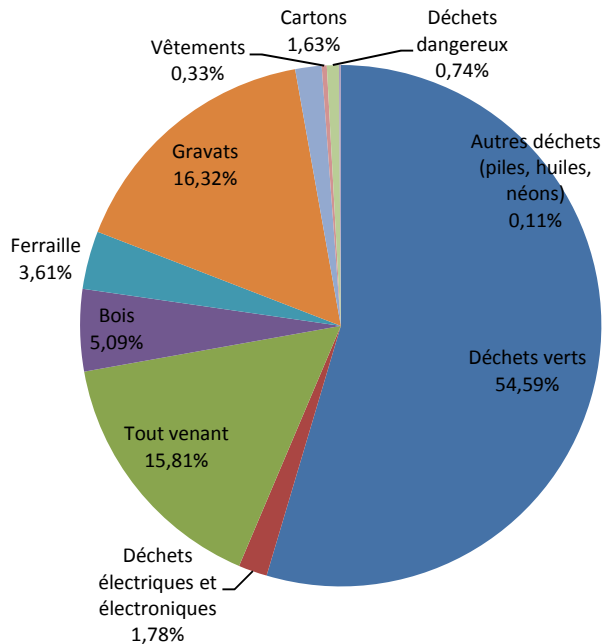
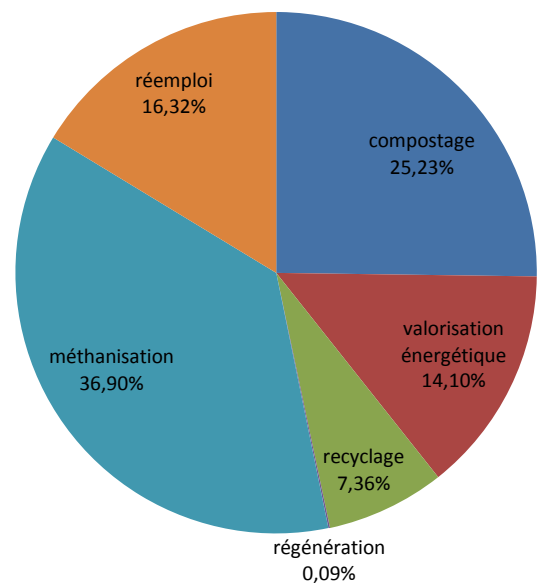


Figure 38 : Répartition des traitements appliqués aux déchets de la déchèterie – année 2012



2.4.3. Les filières

Figure 39 : Les principales filières des déchets de déchèterie

Type de flux	Transport vers un centre de traitement ou stockage			Type de traitement d'élimination de déchets		
	Quantité (tonnes)	Effectué par un prestataire de service Nom et adresse	Effectué par le récupérateur Nom et adresse	Type		Adresse du site
Déchets verts	1 008,94		Collecti'vert, 76190 SAINTE MARIE DES CHAMPS	Compostage	Refus de cribles	Collecti'vert, 76190 SAINTE MARIE DES CHAMPS
	1 008,94			Méthanisation	Pelouses criblées	SCEA du Mont aux Roux, 76640 CLEVILLE
Branches	197,86			Compostage	Compostage après broyage	Collecti'vert, 76190 SAINTE MARIE DES CHAMPS
	395,72			Valorisation énergétique	Bois de chaufferie	Selon clients de Collecti'vert (Linex, UPM...)
Ferrailles	172,76		VI Environnement, 76340 Blangy-sur-Bresle	Recyclage		Selon clients de VI Environnement
Tout venant	756,31		VI Environnement, 76400 Saint-Léonard	Méthanisation		VI Environnement, 76660 Fresnoy Folny
Bois	243,34		VI Environnement, 76340 Blangy-sur-Bresle	Valorisation énergétique	Chaudières industrielles ou tertiaires	Selon clients VI Environnement
Gravats	780,67	VI Environnement, 76400 Saint-Léonard		Remblais	Suivant conventions	Agriculteurs ou particuliers de la Communauté de Communes
				Remblais		Sodegrave (Fécamp, 76400)
Huiles de vidange	3,76		SEVIA - SRRHU, 76170 LILLEBONNE	Régénération		SEVIA - SRRHU, ZI Port Jérôme, 76170 LILLEBONNE
Huiles ménagères	0,60		MJR Négoce, 76690 SIERVILLE	Régénération		MJR Négoce, route de Clères, 76690 SIERVILLE
Cartons	77,92	VI Environnement, 76400 Saint-Léonard		Recyclage		papeterie Europac à Rouen et VPK en Belgique
Piles	0,60		EURL Sirec services, 50540 ISIGNY LE BUAT	Recyclage		EURL Sirec services, le Grand Chemin, 50540 ISIGNY LE BUAT
Déchets dangereux des ménages	35,23		VI Environnement, 76340 Blangy-sur-Bresle	Valorisation énergétique		Plateforme de regroupement de Val de Saône, traitement site Vidam, 80380 Villers Bretonneux
Néons et lampes fluocompactes	0,17		Recylum, 75116 PARIS	Recyclage		Recylum, 75116 PARIS
Textiles	15,82		Le Relais 80, 80830 L'ETOILE	Recyclage	Revente en boutique ou fripe destinée à l'export (Afrique), chiffons, effilochage, fabrication d'isolant	Le Relais 80, 80830 L'ETOILE
DEEE	84,99		TRIADE Electronique, 95500 GONESSE	Recyclage		TRIADE Electronique, 95500 GONESSE

2.5. L'emploi

Figure 40 : Le personnel pour la gestion en régie

Emploi	Statut	Temps de travail hebdomadaire	Equivalent temps plein annuel
Collecte des ordures ménagères			
2 chauffeurs	1 Titulaire	35 heures	1
	1 Titulaire de la collecte de Yébleron + remplacements	9,7 heures	0,28
4 ripeurs	2 Titulaires (dont 1 départ en retraite en cours d'année, remplacé par un non-titulaire à temps complet)	35 heures	2
	2 Personnels communaux de Yébleron mis à disposition	4 heures	0,23
Sous-total collecte des ordures ménagères			3,51
Déchèterie			
4 gardiens	1 titulaire	35 heures	1
	1 titulaire	35 heures pendant 4 mois, puis départ en retraite	0,33
	1 titulaire	19,6 heures	0,56
	1 non titulaire	28 heures, à compter de mai (remplacement départ en retraite)	0,54
Sous-total déchèterie			2,43
TOTAL			5,94 (rappel 2011 : 6,07)

Figure 41 : Le personnel des entreprises prestataires

Emploi	Statut	Equivalent temps plein annuel
Collecte des ordures ménagères – entreprise VI Environnement		
1 chauffeur	CDI	0,22
2 ripeurs	Intérim	0,22
	Intérim	0,19
Collecte des PAV – Veolia Propreté		
1 chauffeur	CDI	0,2
Broyage et collecte des déchets verts de déchèterie – entreprise Collecti'vert		
3 chauffeurs, opérateurs	CDI	0,15
Collecte des gravats, tout-venants, cartons de déchèterie – entreprise VI Environnement		
1 chauffeur	CDI	0,5
Collecte des bois et ferrailles de déchèterie – entreprise VI Environnement		
11 chauffeurs	CDI, CDD ou Interim	0,04
Collecte, tri et rechargement des déchets dangereux de déchèterie – entreprise VI Environnement		
3 chauffeurs	CDI	0,02
9 opérateurs	CDI	0,01
TOTAL		1,55 (rappel 2011 : 1,55)

3. LES INDICATEURS FINANCIERS

3.1. Dépenses annuelles

3.1.1. Montant global annuel

Figure 42 : Les modalités d'exploitation du service (en euros TTC)

		Régie		Marché d'exploitation		Transfert	
Collecte	Verre			Véolia Propreté	12 681,45		
	Papier			Véolia Propreté	15 053,86		
	Emballages			Véolia Propreté	45 036,58		
	Ordures ménagères	Fonctionnement	176 728,66	VI Environnement	49 935,83		
				Interim	3 214,85		
	Déchèterie	Fonctionnement	93 694,51				
	- tout venant			VI Environnement	9 010,62		
	- gravats			VI Environnement	5 264,89		
	- cartons			VI Environnement	2 997,61		
	- bois			VI Environnement	5 671,41		
	- déchets dangereux			VI Environnement	2 806,48		
	- ferrailles			VI Environnement	3 672,24		
Traitement	Papiers			Véolia Propreté	16 796,74		
	Emballages			Véolia Propreté	29 324,20		
	Encombrants			VI Environnement	58 609,10		
	Ordures ménagères					SMITVAD	275 277,63
	Gravats			VI Environnement	3 203,51		
	Bois			VI Environnement	4 555,32		
	Déchets dangereux			VI Environnement	16 347,06		
	Déchets verts			Collecti'vert	69 856,56		

Figure 43 : Les dépenses générales du service par postes – coûts bruts

Montant annuel des dépenses										
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Ordures ménagères										
Collecte	176 861,89	179 546,50	180 277,67	178 964,54	165 650,99	188 781,61	201 429,16	207 420,37	218 774,30	226 664,49
Traitement	89 243,20	105 792,23	109 167,21	137 051,38	162 429,54	173 196,98	195 429,30	228 418,94	263 472,93	275 277,63
OM	266 105,09	285 338,73	289 444,88	316 015,92	328 080,53	361 978,59	396 858,46	435 839,31	482 247,23	501 942,12
Recyclables										
Collecte	25 075,91	28 483,99	33 697,22	44 388,10	53 005,98	59 270,62	65 158,48	59 087,87	65 684,19	72 771,90
Traitement	19 643,97	26 185,89	27 073,22	34 424,40	39 659,57	44 730,37	51 141,73	40 006,23	44 549,08	46 120,94
Fonctionnement	3 042,10	11 428,37	1 740,93	2 988,09	602,24	527,50	0,00	0,00	0,00	1 125,00
Recyclables	47 761,98	66 098,25	62 511,37	81 800,59	93 267,79	104 528,49	116 300,21	99 094,10	110 233,27	120 017,83
Déchèterie										
Fonctionnement	32 649,56	36 896,78	62 629,34	67 586,53	106 600,51	117 852,84	96 755,34	106 308,39	103 784,98	93 694,51
Gestion déchets	31,5	148 174,65	155 249,00	151 212,70	162 197,21	165 014,55	179 971,25	141 222,93	180 650,73	182 365,88
Déchèterie	165 781,13	185 071,43	217 878,34	218 799,23	268 797,72	282 867,39	276 726,59	247 531,32	284 435,71	276 060,39
TOTAL	479 648,20	536 508,41	569 834,59	616 615,74	690 146,04	749 374,47	789 885,26	782 464,73	876 916,21	898 020,35

Coût à la tonne										
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Ordures ménagères										
Collecte	79,27	76,79	77,11	72,60	68,23	80,67	85,31	88,72	92,53	96,91
Traitement	40,00	45,25	46,69	55,59	66,90	74,01	82,77	97,70	111,44	117,70
OM	119,28	121,23	123,81	128,19	135,13	154,68	168,08	186,42	203,97	214,61
Recyclables										
Collecte	43,74	45,55	48,52	62,44	73,49	79,08	86,76	83,28	88,03	94,11
Traitement	34,27	41,87	38,98	48,42	54,98	59,68	68,09	56,39	59,71	59,64
Recyclables	78,01	87,42	87,51	110,86	128,47	138,77	154,85	139,67	147,74	153,75
Déchèterie										
Fonctionnement	13,52	13,74	20,28	20,03	27,71	30,89	22,88	26,04	20,51	19,59
Gestion déchets	55,12	55,19	50,27	44,82	42,17	43,25	42,57	34,59	35,70	38,12
Déchèterie	68,63	68,93	70,55	64,86	69,88	74,13	65,45	60,62	56,21	57,71

Coût à l'habitant										
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Ordures ménagères										
Collecte	20,63	20,64	20,67	20,44	18,44	20,17	21,41	21,85	22,75	23,22
Traitement	10,41	12,16	12,52	15,65	18,08	18,50	20,77	24,07	27,40	28,20
OM	31,04	32,81	33,19	36,09	36,52	38,67	42,18	45,92	50,15	51,42
Recyclables										
Collecte	2,93	3,27	3,86	5,07	5,90	6,33	6,93	6,23	6,83	7,45
Traitement	2,29	3,01	3,10	3,93	4,41	4,78	5,44	4,22	4,63	4,72
Recyclables	5,22	6,29	6,97	9,00	10,32	11,11	12,36	10,44	11,46	12,18
Déchèterie										
Fonctionnement	3,81	4,24	7,18	7,72	11,87	12,59	10,28	11,20	10,79	9,60
Gestion déchets	15,53	17,04	17,80	17,27	18,06	17,63	19,13	14,88	18,78	18,68
Déchèterie	19,34	21,28	24,99	24,99	29,92	30,22	29,41	26,08	29,58	28,28

Figure 44 : Les dépenses générales du service par postes – Coûts nets (en euros TTC)

Coût net annuel										
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Ordures ménagères										
Dépenses	266 105,09	285 338,73	289 444,88	316 015,92	328 080,53	361 978,59	396 858,46	435 839,31	482 247,23	501 942,12
Recettes	416,61	0,00	1 097,36	0,00	2 116,12	5 346,55	2 522,10	22 100,04	9 056,95	0,00
OM	265 688,48	285 338,73	288 347,52	316 015,92	325 964,41	356 632,04	394 336,36	413 739,27	473 190,28	501 942,12
Recyclables										
Dépenses	47 761,98	66 098,25	62 511,37	81 800,59	93 267,79	104 528,49	116 300,21	99 094,10	110 233,27	120 017,83
Recettes	34 316,89	40 322,75	39 625,00	68 017,01	63 677,47	57 662,46	72 761,90	72 298,30	105 587,26	122 976,77
Recyclables	13 445,09	25 775,50	22 886,37	13 783,58	29 590,32	46 866,03	43 538,31	26 795,80	4 646,01	-2 958,94
Déchèterie										
Dépenses	165 781,13	185 071,43	217 878,34	218 799,23	268 797,72	282 867,39	276 726,59	247 531,32	284 435,71	276 060,39
Recettes	14 942,94	16 520,37	32 894,49	24 632,09	25 285,42	38 522,32	24 713,74	28 689,60	34 309,58	32 914,34
Déchèterie	150 838,19	168 551,06	184 983,85	194 167,14	243 512,30	244 345,07	252 012,85	218 841,72	250 126,13	243 146,05
TOTAL	429 971,76	479 665,29	496 217,74	523 966,64	599 067,03	647 843,14	689 887,52	659 376,79	727 962,42	742 192,24

Les coûts nets totaux augmentent d'un peu moins de 2 % par rapport à 2011, et ce malgré une baisse des tonnages pris en charge.

Cette augmentation est due uniquement au poste ordures ménagères, puisque les coûts nets des recyclables et de la déchèterie diminuent entre 2011 et 2012.

En effet, malgré une baisse des tonnes d'ordures ménagères collectées, les coûts de traitement augmentent de 4,5 % à cause d'un coût de traitement à la tonne toujours en hausse. Les coûts de collecte enregistrent également une hausse de 3,6 % à la suite de dépenses importantes pour l'entretien du camion en 2012 (location d'une benne à ordures ménagères pendant une immobilisation du matériel pour réparation en dépenses de fonctionnement).

Grâce à une baisse des tonnages pris en charge en déchèterie, les coûts nets pour ce poste de dépenses baissent de presque 3 % par rapport à 2011.

Pour la première fois, les recettes sont supérieures aux dépenses en ce qui concerne la collecte et le traitement des déchets recyclables. En effet, les bonnes performances de tri, les nouveaux contrats de reprises des matériaux, les cours de rachats favorables, et l'application du nouveau barème de soutien d'Adephe ont permis une augmentation de 16,47 % des recettes.

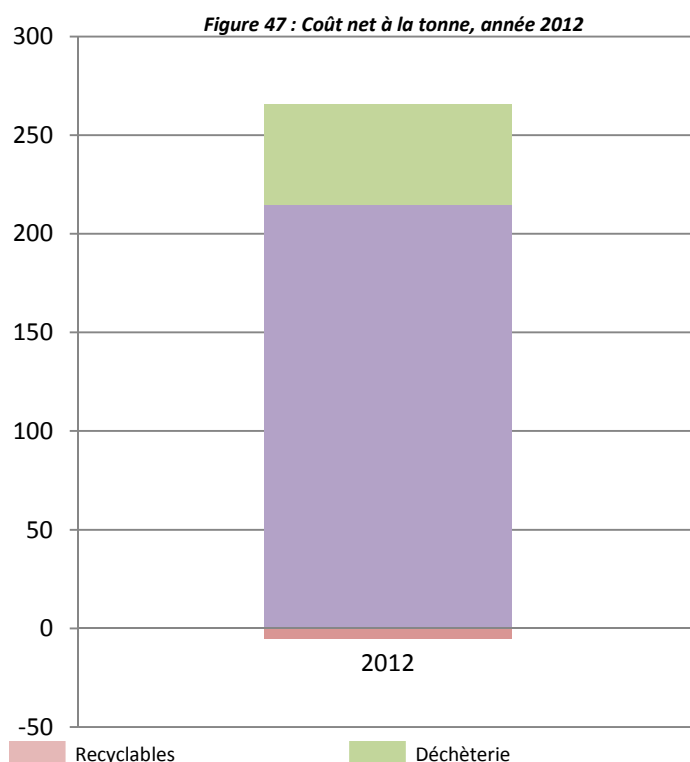
Figure 45 : Les dépenses générales du service par postes - coûts nets à la tonne et à l'habitant (en euros TTC)

	Coût net à l'habitant ³										Moyenne depuis 2003
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
OM	30,99	32,81	33,07	36,09	36,29	38,10	41,91	43,59	49,20	51,42	39,63
Recyclables	1,57	2,96	2,62	1,57	3,29	5,01	4,63	2,82	0,48	-0,30	2,46
Déchèterie	17,60	19,38	21,21	22,18	27,11	26,10	26,78	23,06	26,01	24,91	23,54
TOTAL	50,16	55,15	56,91	59,84	66,69	69,21	73,32	69,47	75,70	76,02	65,62

	Coût net à la tonne ⁴										Moyenne depuis 2003
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
OM	119,09	122,04	123,34	128,19	134,25	152,39	167,01	176,97	200,14	214,61	153,81
Recyclables	23,45	41,22	32,96	19,39	41,02	62,53	57,97	37,77	6,23	-3,83	31,80
Déchèterie	62,45	62,78	59,90	57,55	63,31	64,04	59,61	53,59	49,43	50,83	57,53
TOTAL	82,37	84,92	81,07	80,00	85,63	93,82	93,99	92,47	89,09	93,99	98,33

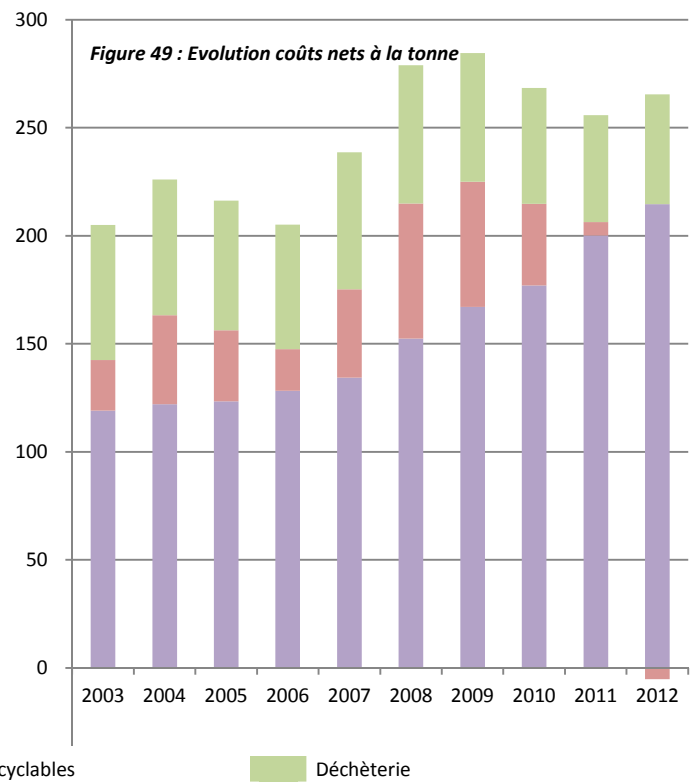
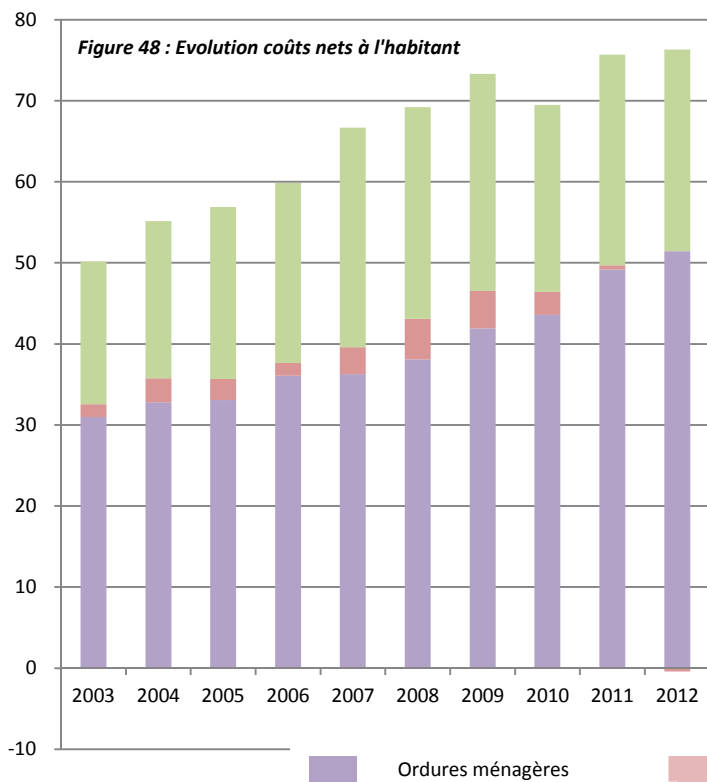
Si l'on observe ces dépenses ramenées à l'habitant, ces tendances se confirment avec une augmentation de 4,5 % du coût net pour les ordures ménagères alors même que la production par habitant diminue de 2,5 %. Pour la déchèterie et les recyclables, le coût net à l'habitant diminue. Le coût net total par habitant augmente peu (+ 0,32 €).

Ramenés à la tonne, les coûts nets augmentent de 7,3 % en ce qui concerne les ordures ménagères, et de 2,8 % en ce qui concerne la déchèterie. Grâce à un coût net négatif pour les recyclables, le coût net total à la tonne n'augmente que de 5,5 % malgré la forte augmentation des coûts des ordures ménagères.



³ moyenne pondérée : coûts nets totaux / somme du nombre d'habitants par année

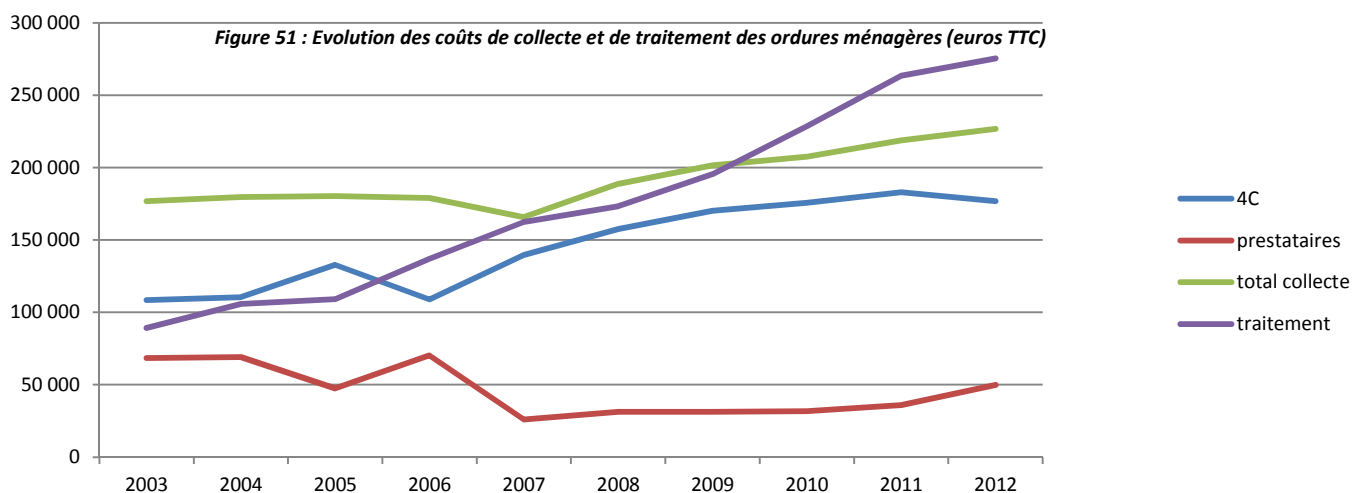
⁴ moyenne pondérée : coûts nets totaux / tonnages totaux



3.1.2. Les ordures ménagères

Figure 50 : Coûts de fonctionnement du service de collecte et traitement des ordures ménagères (€ TTC)

TTC	Montant annuel des dépenses									
	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003
COLLECTE										
Entretien et réparations camion	17 097,66	20 721,47	17 078,17	20 116,94	9 701,22	11 156,57	3 718,69	12 621,46	12 734,61	13 733,24
Carburant	31 905,72	30 456,47	25 095,54	14 307,00	22 728,08	18 888,34	9 855,08	9 232,24	11 867,49	7 636,39
Personnel titulaire	84 458,74	86 578,68	90 483,50	86 998,24	92 392,28	94 251,03	87 515,26	83 429,49	82 025,46	81 859,35
Personnel remplaçant	31 778,43	31 712,73	31 401,09	32 566,95	22 207,07	6 110,89	5 006,29	5 311,93	1 911,45	1 129,46
Personnel mis à disposition	6 027,44	5 851,67	5 772,31	5 466,39	5 783,08	5 783,08				
Personnel intérimaire	3 214,85	2 517,01								
Formation	1 243,20				459,26					229
Vêtements de travail	778,62	555,60	644,63	1 144,91	537,46	731,39	146,26	423,71	408,86	528,26
Assurance		2 696,47	3 108,10	3 144,06	3 354,77	2 330,95	2 506,88	1 436,28	1 520,15	1 087,91
Location garage								2 236,76		2 263,80
Achat petit équipement		275,13					105,00	297,09		
Location BOM				5 571,98				16 098,64		
Dépenses de gestion courante		787,92	2 081,52	897,33	403,03	340,26		1791,03		
Taxe à l'essieu	224,00	740,60								
Sous - total collecte par les services communautaires	176 728,66	182 893,75	175 664,86	170 213,80	157 566,25	139 592,51	108 853,46	132 878,63	110 468,02	108 467,41
Collecte par prestataire	49 935,83	35 880,55	31 755,51	31 215,36	31 215,36	26 058,48	70 111,08	47 399,04	69 078,48	68 394,48
Total collecte	226 664,49	218 774,30	207 420,37	201 429,16	188 781,61	165 650,99	178 964,54	180 277,67	179 546,50	176 861,89
TRAITEMENT	275 277,63	263 472,93	228 418,94	195 429,30	173 196,98	162 429,54	137 051,38	109 167,21	105 792,23	89 243,20
TOTAL FONCTIONNEMENT (collecte+traitement)	501 942,12	482 247,23	435 839,31	396 858,46	361 978,59	328 080,53	316 015,92	289 444,88	285 338,73	266 105,09



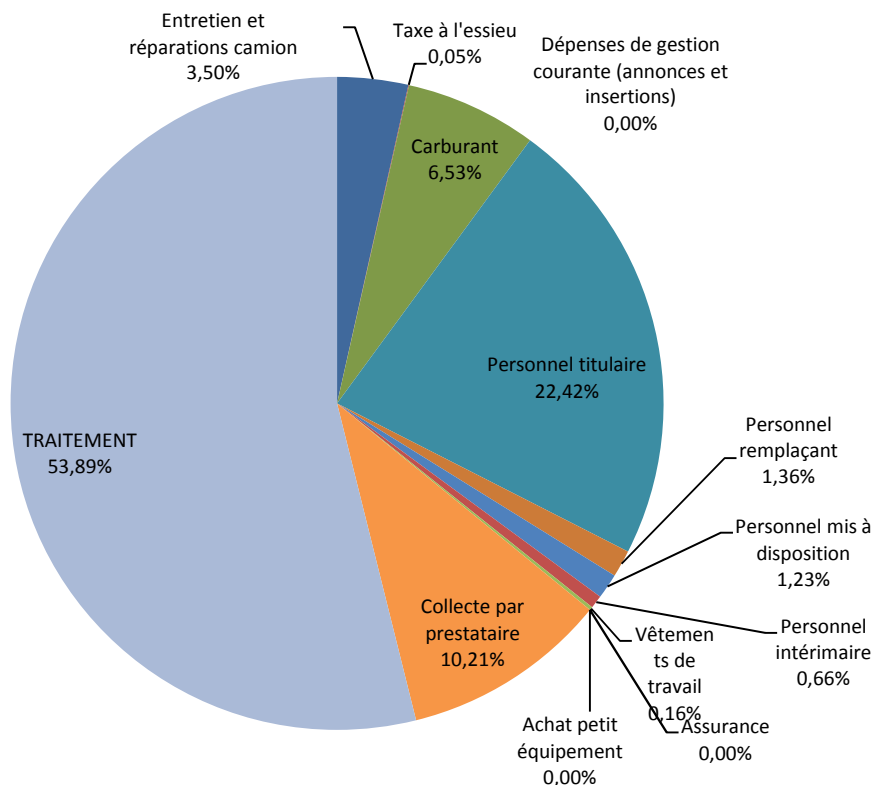
Les dépenses de collecte (dépenses de fonctionnement) des services communautaires diminuent de 3,4 % entre 2011 et 2012 pour plusieurs raisons : le départ en retraite d'un agent en longue maladie et la prise en charge de certaines réparations de la benne à ordures ménagères sur le compte d'investissement.

En revanche, à la suite d'une grosse panne et de l'immobilisation du camion pour réparation, les dépenses de collecte réalisées par l'entreprise prestataire augmentent beaucoup (+ 39%). La Communauté de Communes a dû en effet recourir aux services de VI Environnement pendant ces immobilisations.

Les coûts de traitement augmentent de 4,5 % entre 2011 et 2012, malgré la baisse des tonnages.

Au total, les dépenses de fonctionnement augmentent de 4 % et passent pour la première fois au-dessus de la barre des 500 000 €.

Figure 52 : Répartition des dépenses du service collecte et traitement des ordures ménagères.



Les coûts de traitement représentent à eux seuls 54,63 % des dépenses totales du service de collecte et traitement des ordures ménagères.

Figure 53 : Les dépenses et recettes d'investissement du service collecte

		2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	
Dépenses d'investissement	Pré-collecte	Achat de conteneurs de regroupement	1 268,24				1 162,51		1 260,82	1 937,52	7 003,78	6 644,97
	Collecte	Acquisition camion							147 412,98			
		régularisation du prêt camion						1 000,77				
		Boîte de vitesse	25 545,42									
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		26 813,66	0,00	0,00	0,00	1 162,51	1 000,77	1 260,82	149 350,50	7 003,78	6 644,97	
Recettes d'investissement	FCTVA	4 151,29				179,98	154,94	195,20	23 122,44	1 084,33	1 028,77	
	Cession camion								19 299,00			
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	4 151,29	0,00	0,00	0,00	179,98	154,94	195,20	42 421,44	1 084,33	1 028,77	

Les travaux de réparation de la boîte de vitesse du camion, tombée en panne en juillet, ont été pris en charge sur la section d'investissement.

La Communauté de Communes a également investi dans de nouveaux conteneurs de regroupement des ordures ménagères afin d'équiper les impasses et les rues où les demi-tours n'étaient pas possibles.

3.1.3. Les Points d'Apport Volontaire

Figure 54 : Coûts de fonctionnement des PAV (euros TTC)

TTC		2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Conteneur papiers	Dépenses	31 850,60	34 238,41	31 697,73	30 618,74	27 677,52	24 826,29	23 182,23	25 874,37	24 820,17
	Recettes									
	Vente journaux/magazines	17 177,97	19 608,48	9 590,40	14 294,42	16 516,86	14 188,92	12 088,75	10 749,86	9 207,96
	Ecofolio	6 805,39	5 509,33	13 308,55	6 138,51					
	Soutien Ecofolio									
	Total recettes	23 983,36	25 117,81	22 898,95	20 432,93	16 516,86	14 188,92	12 088,75	10 749,86	9 207,96
	Coût net (dépenses-recettes)	7 867,24	9 120,60	8 798,78	10 185,81	11 160,66	10 637,37	11 093,48	15 124,51	15 612,21
	Coût net/tonne	29,50	33,55	36,28	34,83	36,25	40,24	43,87	64,80	69,73
	Coût net/habitant	0,81	0,95	0,93	1,07	1,19	1,18	1,27	1,73	1,79
Conteneur verre	Dépenses	12 681,45	10 921,02	10 221,17	13 300,43	13 563,74	12 804,91	11 560,18	13 573,67	11 488,25
	Recettes									
	Revente verre	8 064,77	9 405,24	9 257,23	8 021,96	7 788,54	7 927,61	7 837,18	10 702,45	9 074,45
	Soutien verre Adelphe	1 901,39	1 736,18	1 800,99	2 100,18	2 069,76	2 123,00	2 088,36	2 177,48	1 821,49
	Total recettes	9 966,17	11 141,42	11 058,22	10 122,14	9 858,30	10 050,61	9 925,54	12 879,93	10 895,94
		Coût net (dépenses-recettes)	2 715,29	-220,40	-837,05	3 178,29	3 705,44	2 754,30	1 634,64	693,74
	Coût net/tonne	7,07	-0,61	-2,37	8,73	10,28	7,50	4,51	1,78	1,79
	Coût net/habitant	0,28	-0,02	-0,09	0,33	0,40	0,31	0,19	0,08	0,07
Conteneur emballages	Dépenses	74 360,78	65 073,84	57 175,20	72 381,04	62 759,74	55 034,34	44 070,09	21 322,39	18 361,47
	Recettes									
	Vente Acier	2 808,21	1 682,01	1 085,31	927,15	1 097,28	898,30	417,02	1 249,80	
	Soutien Acier Adelphe	1 247,05	861,60	423,49	932,08	555,87	637,71	265,35	1 083,55	
	Vente Aluminium	848,44	482,34	346,31	198,88	173,86		41,53		
	Soutien aluminium Adelphe	584,77	78,84	227,41	352,81	128,48		21,73		98,80
	Vente carton + briques alimentaires	2 446,16	2 337,57	1 701,92	899,70	770,10	1 235,98	1 766,37		811,53
	Soutien Carton + briques Adelphe	10 518,87	7 812,98	3 606,09	7 730,17	2 871,76	4 169,33	5 747,78	629,61	3 640,52
	Vente plastique	8 983,90	11 477,91	7 086,87	3 594,21	6 973,30	6 934,32	7 745,38	1 926,99	
	Soutien plastique Adelphe	19 125,66	22 728,08	23 281,68	27 571,83	17 805,37	23 093,84	28 708,69	6 555,61	12 254,05
	Total recettes	46 563,04	47 461,33	37 759,08	42 206,83	30 376,02	36 969,48	44 713,85	11 445,56	16 804,90
	Coût net (dépenses-recettes)	27 797,74	17 612,51	19 416,12	30 174,21	32 383,72	18 064,86	-643,76	9 876,83	1 556,57
	Coût net/tonne	213,50	156,50	170,50	319,71	399,90	200,92	-6,76	138,78	25,38
	Coût net/habitant	2,85	1,83	2,05	3,18	3,46	2,01	-0,07	1,13	0,18
Autres	Intérêts emprunt						602,24	1 182,29	1 740,93	2 278,96
	Communication, brochures	1 125,00		1 164,10		527,50		1 805,80		9 149,41
	Adelphe									
	Soutiens liés aux résultats globaux	42 464,20	21 866,70	582,05		911,28	1 793,21	1 288,87	1 891,20	3 413,95
AXA						675,25				
Département									2 658,45	
TOTAL	DEPENSES	120 017,83	110 233,27	100 258,20	116 300,21	104 528,50	93 267,78	81 800,59	62 511,36	66 098,26
	RECETTES	122 976,77	105 587,26	72 298,30	72 761,90	57 662,46	63 677,47	68 017,01	39 625,00	40 322,75
	COÛT NET TOTAL (dépenses-recettes)	-2 958,94	4 646,01	27 959,90	43 538,31	46 866,04	29 590,31	13 783,58	22 886,36	25 775,51
	Coût/tonne	-3,79 €	6,23 €	39,41 €	57,97 €	62,53 €	41,02 €	19,39 €	32,96 €	41,90 €
	Coût/habitant	-0,30 €	0,48 €	2,95 €	4,59 €	5,01 €	3,29 €	1,58 €	2,62 €	2,96 €

Du fait d'une baisse des tonnages collectés, mais d'un prix de rachat à la tonne plus important en 2012 qu'en 2011, les coûts nets relatifs aux journaux-magazines baissent de 13,7 % entre 2011 et 2012.

En revanche, en ce qui concerne le verre, les prix de rachat diminuant, les coûts nets augmentent, et les dépenses sont supérieures aux recettes, contrairement à l'année 2011.

En ce qui concerne les emballages, la forte hausse des tonnages (+ 28%) entraîne une hausse des dépenses, le marché de prestation conclu avec Véolia Propreté étant indexé sur les tonnes collectées.

Les recettes (ventes et soutiens) sont fonction des tonnages de matériaux livrés aux filières. Bien que l'année 2012 ait connu une augmentation des tonnages collectés, un certain nombre de matériaux n'ont pas pu être livrés avant la fin de l'année 2012, mais le seront courant 2013 (quantités insuffisantes pour la constitution de balles correspondants aux standards Adelphe/Eco-Emballages).

De ce fait, les recettes du conteneur jaune sont en baisse par rapport à l'année 2011, et logiquement, les coûts nets augmentent (+ 57,83 %).

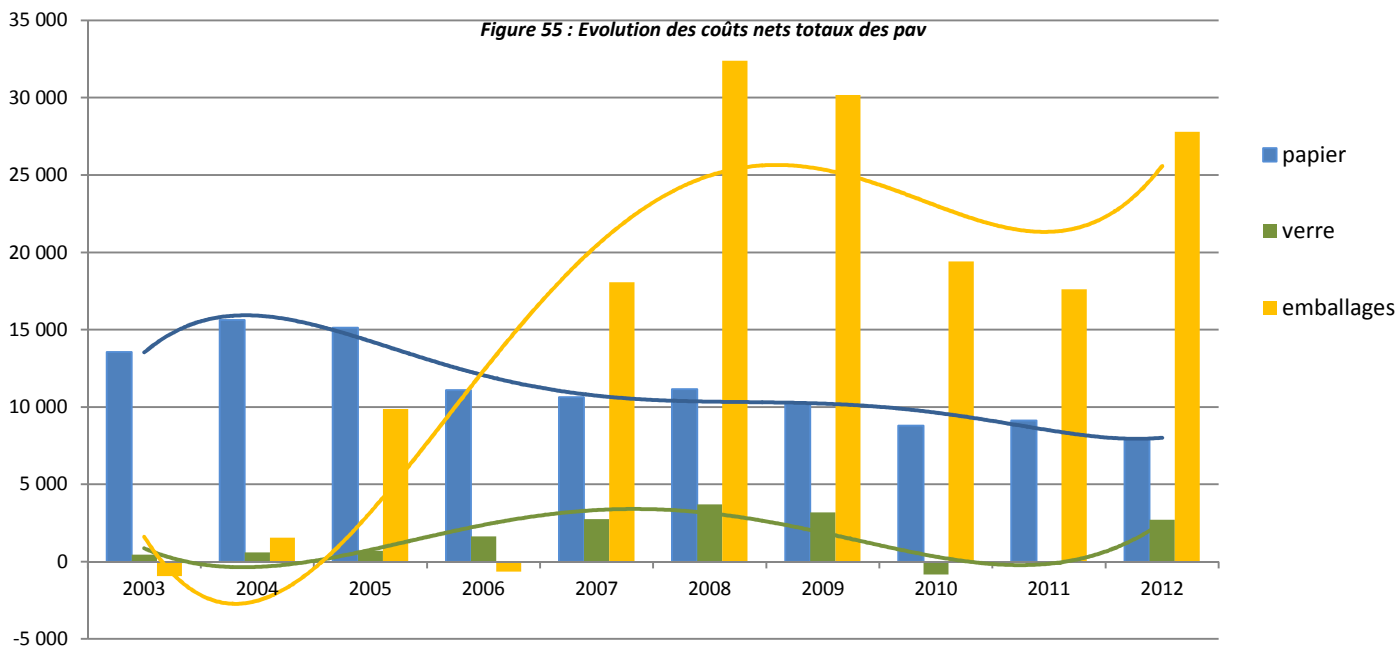
En revanche, la mise en place du barème E d'Adelphe entraîne le versement de soutiens globaux liés à d'autres indicateurs que les tonnes livrées, comme par exemple :

- le soutien à l'adaptation et l'amélioration locale fonction du type de collectivité territoriale, des typologies d'habitat, du nombre de communes, etc.

- le soutien à la communication forfaitaire en fonction du nombre d'habitant (et non plus en fonction des dépenses engagées),
- le soutien à la sensibilisation par l'action en fonction du nombre de postes de la collectivité liés à la collecte sélective,
- le soutien au développement durable fonction d'indicateurs à atteindre selon 3 cibles (économiques, sociales et environnementales),
- le soutien aux emballages sans consignes de tri.

L'ensemble de ces nouveaux soutiens, ainsi que le versement du liquidatif de l'année 2011 (21 346 €) augmentent considérablement les recettes globales du poste collecte sélective.

Ainsi, pour la première fois, les coûts nets de fonctionnement de la collecte sélective sont négatifs.



3.1.4. La déchèterie

Figure 56 : Coûts de fonctionnement de la déchèterie (euros TTC)

	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	
Dépenses											
Frais courants											
Eau, électricité, téléphone	1 732,52	1 362,13	1 831,63	2 540,32	1 865,25	1 692,69	1 544,25	1 820,33	1 374,40	1 739,92	
Carburant (télescopique)				1 097,95		611,77	535,41	269,38			
Fourniture petit équipement	2 117,32		1 485,04	925,80	2 981,22	2 996,98	1 113,67	310,95	733,07	767,82	
Vêtement de travail	969,30	698,44	780,72	926,49	639,32	595,04	543,13	421,86	408,86	586,26	
Entretien et réparations		6 918,09	7 728,07	4 756,57	2 826,46	1 630,99	1 058,34	6 084,99	1 745,49	2 030,86	
Prime assurance	2 759,88	5 078,13	4 830,30	5 028,67	5 590,61	3 639,30	2 111,85	3 684,04	3 820,43	2 661,51	
location matériel					43,36		2 615,65	2 727,30	2 077,15	165,05	
Personnel titulaire	52 558,78	71 208,72	68 674,61	64 144,32	63 647,81	62 108,52	23 815,19	23 461,29	22 091,17	22 803,13	
Personnel remplaçant	21 542,13	10 798,06	12 858,56	6 852,20	30 188,34	20 716,08	30 514,55	22 857,64	3 851,72		
Intérim	1 256,28										
Autres frais divers	1 125,00	398,94	644,39	1 399,21	239,20	2 177,23	2 524,49	991,56	614,49	1 295,01	
Intérêt des emprunts et des dettes	5 925,70	7 322,47	7 475,07	8 453,81	9 525,09	9 234,51	70,00				
diagnostics garage	3 707,60										
Formation				630,00	306,18	1 197,40	1 140,00		180,00	600,00	
Sous-total	93 694,51	103 784,98	106 308,39	96 755,34	117 852,84	106 600,51	67 586,53	62 629,34	36 896,78	32 649,56	
Prestations déchets											
Déchets verts	69 856,56	80 164,44	54 945,46	66 776,06	61 379,69	60 459,22	52 745,46	65 221,80	60 858,13	53 104,28	
Tout venant	67 638,32	58 416,87	53 021,92	76 872,96	74 795,56	74 380,51	65 793,77	59 183,14	56 389,80	50 905,59	
Bois	10 555,04	9 728,46	7 500,66	4 621,24							
Gravats	8 483,28	7 660,63	4 764,50	8 153,38	7 241,56	7 299,39	5 517,69	4 937,40	4 273,11	4 072,18	
Cartons	3 006,91	2 963,50	1 884,23	6 854,64	6 868,94	6 489,55	3 718,88	3 706,22	3 111,05	2 331,79	
DDM	19 153,54	18 013,79	15 284,62	16 329,39	14 183,43	12 963,37	23 013,52	22 018,65	23 410,68	22 626,57	
Huile friture			181,79	363,58	545,37	545,37	363,58	181,79		91,16	
Ferraille	3 672,24	3 703,05	3 639,75								
Sous-total	182 365,88	180 650,73	141 222,93	179 971,25	165 014,55	162 137,41	151 152,90	155 249,00	148 042,77	133 131,57	
TOTAL FONCTIONNEMENT	276 060,39	284 435,71	247 531,32	276 726,59	282 867,39	268 737,92	218 739,43	217 878,34	184 939,55	165 781,13	

Recettes											
Frais courants											
Remboursement sur rémunérations		293,19	1 181,54	171,36	16 370,98	3 796,99	4 087,30	8 854,10		870,00	
Tarification professionnels	11 363,68	10 379,69	8 541,54	9 641,20	8 617,33	7 155,39	3 678,77	6 376,18	5 019,69	4 092,70	
Remboursements sinistres						682,53	117,34	3 132,83			
Subvention département								970,00			
Subvention AESN3 (sur DDM)	5 480,87	4 999,43	4 288,27	3 583,24	2 939,17	2 743,39	9 505,98	8 633,33	10 025,43	9 778,84	
Sous-total	16 844,55	15 672,31	14 011,35	13 395,80	27 927,48	14 378,30	17 389,39	27 966,44	15 045,12	14 741,54	
Prestations déchets											
Vente cartons	2 124,59	2 099,14	1 620,68	407,40	386,20	405,30	169,90	146,85	38,65	201,40	
Vente ferrailles	9 939,56	10 204,76	8 069,50	7 302,54	6 537,72	9 578,10	7 072,80	4 781,20	1 436,60		
Subventions DEEE	4 005,64	6 333,37	4 988,07	3 608,00	3 670,92	923,72					
Sous-total	16 069,79	18 637,27	14 678,25	11 317,94	10 594,84	10 907,12	7 242,70	4 928,05	1 475,25	201,40	
TOTAL FONCTIONNEMENT	32 914,34	34 309,58	28 689,60	24 713,74	38 522,32	25 285,42	24 632,09	32 894,49	16 520,37	14 942,94	

Coûts nets	Dépenses	276 060,39	284 435,71	247 531,32	276 726,59	282 867,39	268 737,92	218 739,43	217 878,34	184 939,55	165 781,13
	Recettes	32 914,34	34 309,58	28 689,60	24 713,74	38 522,32	25 285,42	24 632,09	32 894,49	16 520,37	14 942,94
	Coût net total (dépenses-recettes)	243 146,05	250 126,13	218 841,72	252 012,85	244 345,07	243 452,50	194 107,34	184 983,85	168 419,18	150 838,19
	Coût/tonne	50,83	49,43	53,59	59,38	64,04	63,29	57,54	59,90	62,73	62,45
	Coût/habitant	24,91	26,01	23,06	26,78	26,10	27,11	22,18	21,21	19,38	17,60

Après une forte augmentation en 2011 (+14,3 %) due à une explosion des tonnages de déchets verts, les coûts nets baissent d'environ 3 % en 2012. Cette diminution est due à une baisse des charges de personnel d'environ 10 % à la suite du départ en retraite d'un gardien de déchèterie en cours d'année, remplacé par du personnel en contrat déterminé, dont le volume horaire de travail est fonction des besoins et de l'activité du site.

Figure 57 : Répartition des coûts nets relatifs aux déchets de déchèterie

Les tout-venants et les déchets verts restent les deux principaux postes de dépenses de gestion des déchets de déchèterie (40,83 % pour les déchets verts contre 47,26 % en 2011, et 39,53 % pour les tout-venants contre 34,31 % en 2011).

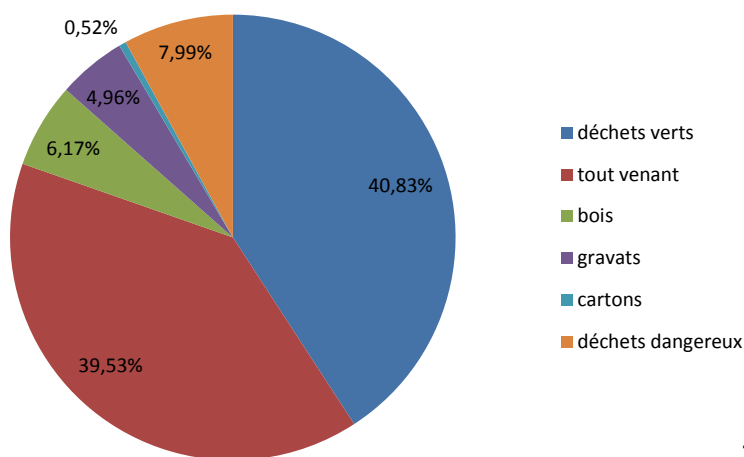


Figure 58 : Investissements liés à la déchèterie (euros TTC)

		2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	TOTAL	
Dépenses	Achat tondeuse								1 399,00		1 399,00	
	Achat panneau									4 189,59	4 189,59	
	Achat spot éclairage public									3 195,71	3 195,71	
	Achat console								8 246,55		8 246,55	
	Achat colonne huile							3 157,44			3 157,44	
	Frais d'étude			2 323,23	1 318,59			10 813,83	42 081,56			56 537,21
	Achat local DDM						9 095,58					9 095,58
	Achat télescopique						39 468,00					39 468,00
	Travaux			46 623,67		500,31	135 073,01	340 410,98				522 607,97
	Remboursement emprunt	39 758,47	38 430,97	29 568,90	28 490,16	27 451,00	20 456,37					184 155,87
TOTAL INVESTISSEMENT	39 758,47	38 430,97	76 192,57	28 490,16	27 951,31	204 092,96	354 382,25	51 727,11	7 385,30	828 411,10		
Recettes	FCTVA			15 500,33	1313,62	81,99	28 606,99	53 191,26	1 534,55	1 143,39	101 372,13	
	Subvention Etat			11 400,00			47 651,25	5 838,18			64 889,43	
	Subvention Département		7 796,60				15 466,46	84 346,54			107 609,60	
	Subvention Ademe						42 963,09				42 963,09	
	Subvention Agence de l'eau						3 040,00				3 040,00	
	TOTAL INVESTISSEMENT	0,00	7 796,60	26 900,33	1 313,62	81,99	137 727,79	143 375,98	1 534,55	1 143,39	319 874,25	

Figure 59 : Tarifs appliqués aux professionnels utilisant la déchèterie.

Type de déchets	Tarif
Déchets verts	22 €/m ³
Branchages	11 €/m ³
Tout venant	20 €/m ³
Gravats	15 €/m ³
Ferraille	2,75 €/m ³
Cartons	6,60 €/m ³
Bois	11 €/m ³
Acides	2 €/bidon
Bases	2 €/bidon
solvants	1,80 €/bidon
solides pâteux	2 €/bidon
phytosanitaires	4 €/bidon
combustibles	1,90 €/bidon
Produits de labo	4,80 €/bidon
Filtres à huile de voitures	0,20€/pièce €
Filtres à huile d'engins	0,35 €/pièce
Aérosols pleins	2,10 €/pièce
Bidons vides	0,70 €/pièce
Néons	0,15 €/pièce
D3E (froids et hors froids)	1,30 €/pièce
D3E (écrans et PAM)	0,15 €/pièce



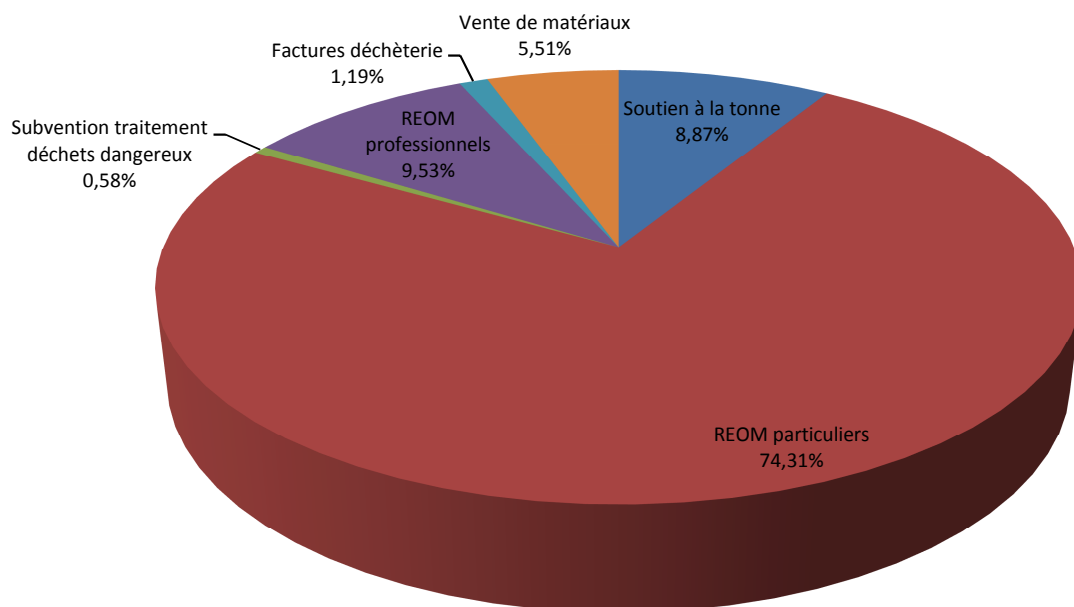
3.2. Modalités de financement

3.2.1. Les recettes

Figure 60 : Les recettes du service

Nature du financement	Financier	Montant
Recettes fonctionnement		
Soutien à la tonne	Adelphe	73 582,81
	OCAD3E	4 005,64
	Ecofolio	6 805,39
Subvention traitement déchets dangereux	Agence de l'eau	5 480,87
Remboursement sur rémunérations	AXA	
REOM	Particuliers	706 875,24
REOM	Professionnels	90 685,65
Factures déchèteries	Professionnels	11 363,68
Vente de matériaux		
Journaux	Veolia	17 177,97
Cartons	VI Environnement	2 124,59
Ferraille	VI Environnement	9 939,56
Verre	OSG	8 064,77
Acier	Véolia	2 808,21
Aluminium	Véolia	848,44
Cartonnettes	Véolia	2 446,16
Plastique	Véolia	8 983,90
Total fonctionnement		951 192,87

Figure 61 : Répartition des recettes du service



3.2.2. Le calcul de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)

Principal mode de financement du service, les tarifs de la REOM en 2012 ont augmenté d'environ 2 % en 2012.

La REOM est calculée **pour les particuliers** en fonction du nombre de personnes composant le foyer et en fonction du nombre de collectes hebdomadaires. Une somme de base est déterminée par rapport au budget prévisionnel pour couvrir les dépenses liées à la collecte en porte à porte, au traitement, à la déchèterie et aux déchets recyclables. Un coefficient est ensuite attribué à chaque type de foyer.

Figure 62 : Tableau récapitulatif du mode de calcul de la REOM pour les particuliers

Collecte en porte à porte			Traitement		Déchèterie et recyclables	
Nombre de levées par semaine	Type d'habitat	Coefficient	Type de foyer	Coefficient	Type de foyer	Coefficient
1	Rural	1	1 personne	1	1 personne	1
2	Vertical	1,5	2 personnes	1,5	2 personnes	1,5
2	Horizontal	2	3 et 4 personnes	2	3 et 4 personnes	2
			5 personnes et plus	2,25	5 personnes et plus	2,25

Le mode de calcul de la REOM est le suivant :

$$\begin{aligned}
 & (1 \text{ base collecte} \times \text{coefficient de collecte}) \\
 & \quad + \\
 & (1 \text{ base traitement} \times \text{coefficient type de foyer}) \\
 & \quad + \\
 & (1 \text{ base déchèterie et recyclables} \times \text{coefficient type de foyer})
 \end{aligned}$$

Figure 63 : Tarifs 2011 de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les particuliers

	1 personne	2 personnes	3 et 4 personnes	5 personnes et plus
Rural : 1 ramassage	129 €	172 €	214 €	236 €
Vertical : 2 ramassages	151 €	194 €	236 €	258 €
Horizontal : 2 ramassages	173 €	216 €	259 €	280 €
Forfait résidences secondaires	129 €			
Forfait caravanes et bungalows secondaires	87 €			

Concernant **les professionnels**, la base collecte est fonction du nombre de ramassages, comme pour les particuliers. En ce qui concerne le traitement, les professionnels sont répartis en trois groupes :

- **Le groupe 1** concerne les professionnels non-redevables de la REOM pour la partie traitement car leurs apports en déchets ménagers sont très négligeables. Ils ne sont redevables que de la collecte, sauf si le professionnel habite sur son lieu d'activité.

Mode de calcul professionnels du groupe 1 :

$$1 \text{ base collecte} \times \text{coefficient de collecte}$$

- **Le groupe 2** concerne les professionnels dont l'apport est inférieur et égal à 200 litres par semaine (c'est un forfait).

Mode de calcul professionnels du groupe 2 :

$$1 \text{ base collecte} \times \text{coefficient de collecte}$$

+

$$1 \text{ forfait correspondant au traitement des ordures ménagères} + \text{recyclables}$$

- **Le groupe 3** concerne les professionnels dont l'apport est supérieur à 200 litres par semaine. Dans ce cas, chaque entreprise s'est vue octroyée un volume sur la base d'enquêtes terrain.

Mode de calcul professionnels du groupe 3 :

$$1 \text{ base collecte} \times \text{coefficient de collecte}$$

+

$$\text{forfait traitement groupe 2} \times \text{nombre de tranches de 100 litres}$$

Figure 64 : Tarifs de la REOM pour les professionnels

		Base collecte	Coefficient collecte	Forfait traitement	Coefficient traitement	Montant redevance		
Groupe 1	non résident	44 €	1	95 €	0	44 €		
	résident		0		0	0 €		
Groupe 2	non résident		1		1	139 €		
			2		1	183 €		
	résident		0		1	98 €		
	Gîte		0		1	95 €		
	Chambre d'hôte		0		0,5	24 €		
	Goûter à la ferme		0		0,25	48 €		
Groupe 3	non résident		1		nombre de tranches de 100 litres	44 €	+	95 € x nombre de tranches de 100 litres
			2			88 €		
	résident		0			0 €		

Au sein du groupe 3, il existe des cas particuliers :

- redevance des communes pour les activités liées à la commune :
 - **Mairies** (mairies, équipements socioculturels, équipements sportifs, nettoyage de voirie...) : en fonction du nombre d'habitants : 0,6 litres par habitant
 - **Ecoles** : en fonction du nombre d'élèves et ramenée au nombre de semaines scolaires (36 semaines) : 2,5 litres par enfant
 - **Cantines** : en fonction du nombre de couverts et ramenée au nombre de semaines scolaires (36 semaines) : 5,5 litres par couvert
 - **Salles des fêtes** : en fonction du nombre maximal de couverts : 5 litres par couvert
 - **Marché** : calculée en fonction du volume constaté.
- Redevance pour les établissements ne dépendant pas des communes ou des établissements publics.

Ecole privée Saint Louis	en fonction du nombre d'élèves et ramenée au nombre de semaines scolaires (36 semaines) : 2,5 litres par enfant
Collège F. Villon	Volume constaté ramené à l'activité annuelle (36 semaines pour le collège et 40 semaines pour le CFA)
CFA	
Maison de retraite	Volume constaté
Grande distribution	Volume constaté

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Le bilan de la gestion des déchets ménagers de l'année 2012 est globalement positif. La production totale de déchets des habitants de notre territoire a baissé et l'effort de tri sélectif dans les points d'apport volontaire s'est accru.

Mais il faut encore améliorer cette situation : en effet, les ordures ménagères résiduelles enfouies, donc non valorisées, représentent encore 30 % de la quantité de déchets produits, et surtout 70 % du coût de la redevance d'ordures ménagères.

Les actions engagées : compostage individuel, réduction des emballages, effort de tri sélectif, vont dans ce sens.

La réduction des apports d'encombrants en déchèterie permettrait de diminuer le coût important de ce poste (40% du poste déchèterie). Pour cela, la réparation, la revente, le don sont des solutions.

L'étude effectuée pour la mise en place d'une redevance incitative a mis en évidence les économies pouvant être réalisées par l'apport des sacs de poubelles en conteneurs de regroupement et l'incitation financière accompagnant la réduction de la quantité d'ordures ménagères. Le conseil communautaire a délibéré favorablement pour la mise en place de ce projet.

Mais, en attendant, en 2013, le coût de la collecte des ordures ménagères sera amélioré par le passage à une collecte hebdomadaire au lieu de deux sur le territoire de Fauville-en-Caux (sauf dans le centre de la commune).

Ce passage à une collecte entraînera une réorganisation de l'ensemble des tournées qui permettra de ne plus avoir recours aux services d'une société extérieure.

A la déchèterie, une solution à long terme devra être trouvée pour la gestion des DEEE à la suite de l'interdiction d'utilisation du garage.

En ce qui concerne le Plan local de Réduction des Déchets du SMITVAD, l'opération compostage individuel sera poursuivie.

De nouvelles actions seront mises en place, comme l'opération « Foyers témoins » et l'opération « Réduisons nos déchets à l'école ».

Enfin, pour tous les postes, les nouveaux marchés entreront en vigueur.



**700 rue de Normandie
76640 FAUVILLE EN CAUX**

Téléphone : 02 35 56 21 00

Télécopie : 02 35 56 73 31

Email : cc-sg.coeurdecaux@cc-coeurdecaux.fr

www.coeurdecaux.fr

Déchèterie :

Route d'Ourville en Caux
76640 FAUVILLE EN CAUX

Téléphone / Télécopie : 02 32 70 08 26

Portable : 06 20 62 92 84

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
de la Communauté de Communes Cœur de Caux
Année 2012**

Rédaction et mise en page du document : Gaelle LEDUEY

Email : gaelle.leduey@cc-coeurdecaux.fr

Couverture :

Conception : Nicolas KACZMAREK